

<p><b>Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO)</b></p>		<p><b>Fisheries Committee for the West Central Gulf of Guinea (FCWC)</b></p>
---	---	--

## **RAPPORT DE LA QUATRIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DU CPCO**

**Abuja, Nigeria, 10 décembre 2010**

1. La quatrième Conférence Ministérielle du Comité (CCC) des Pêches pour le Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) s'est tenue le 10 décembre 2010, suite à la réunion du Comité Consultatif et de Coordination (CCC) organisée les 8 et 9 décembre 2011.
2. Le Secrétaire Permanent du Ministère Fédéral de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Fédérale du Nigeria, le Ministre délégué des pêches de la République du Ghana, le Ministre délégué des pêches de la République du Liberia et l'Honorable Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et la pêche de la République Togolaise ont pris part à la rencontre. Pour des problèmes techniques, les Ministres de la République du Bénin et de la République de Côte d'Ivoire n'ont pas pu participer à la réunion.
3. Des membres du CCC, des représentants de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Projet ACP Fish 2 de l'Union Européenne, du Programme Partenariat international en matière de gouvernance des pêches africaines et de commerce (PAF) du NEPAD, du Programme Pêche et VIH/SIDA en Afrique (FAO/World Fish Centre), du Service National Océanique et Atmosphérique (NOAA) des Etats Unis d'Amérique et de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Nigeria ainsi que des représentants des organisations de la société civile du Nigeria et des personnes-ressources ont assisté à la réunion. La liste des participants est jointe en Annexe 2.

### **I. Cérémonie d'ouverture**

4. La cérémonie d'ouverture de la réunion du CCC a été présidée par Mme Fatima Bamidele, Secrétaire Permanent du Ministère Fédéral de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Fédérale du Nigeria au nom de l'Honorable Ministre, Professeur Sheikh Ahmad Abdullah OON, FNIM.
5. Dans son discours introductif, le Secrétaire Général du CPCO, M. Seraphin Dedi Nadjé, a rappelé aux Ministres présents les réalisations du Comité depuis sa création et a remercié les pays membres ainsi que les partenaires pour les appuis financiers et matériels qui ont beaucoup contribué à l'atteinte des objectifs et à la poursuite de la vision et des mandats du Comité.
6. Le Secrétaire Général du CPCO a également souligné quelques défis/contraintes découlant du financement inadéquat et du manque de personnel du secrétariat du CPCO,
7. et a plaidé pour un appui continu des partenaires donateurs (FAO, NEPAD, etc.) au CPCO pour un aménagement, une conservation et un développement durables des ressources halieutiques dans la sous-région. Il a particulièrement exprimé sa gratitude au Nigeria pour les efforts et engagements ayant abouti à l'organisation réussie de cette 4ème Conférence. Il a finalement remercié tous les membres du CCC pour leurs riches présentations, discussions et contributions au cours de la session technique.

8. Dans son allocution de bienvenue, Mrs Fatima Bamidele a, au nom de l'Honorable Ministre, Professeur Sheikh Ahmad Abdullah OON, FNIM, exprimé son honneur et son plaisir d'accueillir le CPCO. Elle a ensuite transmis le message de fraternité du Président, Commandant en Chef des Forces Armées et de tout le peuple du Nigeria.

9. L'Honorable Ministre a remercié le CPCO pour l'opportunité offerte au Nigeria d'abriter cette importante conférence. Il a réitéré les engagements du Nigeria pour un développement des pêches et de l'aquaculture et également pour une collaboration avec des partenaires et organisations sur le plan régional et internationale en matière de gestion durable des ressources halieutiques et de protection des écosystèmes aquatiques qui fournissent des moyens d'existence à de nombreuses personnes au Nigeria.

10. Il a informé la réunion que le Nigeria a fourni des équipements au CPCO pour appuyer le Secrétariat Général. Finalement, il a souhaité aux participants des travaux enrichissants et un agréable séjour au Nigeria.

11. Dans son discours, le Ministre délégué des pêches du Ghana, Président en exercice de la Conférence Ministérielle a souhaité la bienvenue aux délégués présents à la 4<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle et rappelé que les objectifs du Comité sont de promouvoir la coopération entre les Etats membres pour un développement durable, une gestion rationnelle, facilitant une utilisation optimum des ressources halieutiques marines dans la sous-région.

12. Le Président de la Conférence Ministérielle a rappelé à la réunion que lors de la 3<sup>ème</sup> session, le Ghana a été désigné comme président du CPCO et est heureux d'annoncer que d'importants résultats ont été obtenus : (i) préparation d'un Plan stratégique de 10 ans (2011-2020) qui sera revu et adopté pour sa mise en œuvre ; (ii) organisation des réunions techniques notamment la première réunion du groupe de travail sur la pêche INN, (iii) revues des recommandations des sessions précédentes, (iv) organisation des sessions ordinaires du CCC et de la présente Conférence des ministres,

13. Il a appelé les pays membres à payer leurs contributions annuelles et à renforcer le personnel professionnel, pour faciliter la mise en œuvre efficace et efficiente du Plan stratégique du CPCO et d'autres programmes, et a finalement souhaité plein succès aux travaux avant de déclarer officiellement ouverte la réunion.

## **II. Organisation de l'atelier**

14. Les travaux ont été présidés par le Ministre délégué des pêches du Ghana, Président en exercice de la Conférence Ministérielle. Le programme de la réunion, qui a été adopté à l'unanimité, est joint en Annexe 1.

## **III. Présentation du Rapport d'activités 2010 du Secrétariat du CPCO**

15. Le Secrétaire Général du CPCO a présenté le rapport d'activités 2010 du Comité. Le rapport couvre la période de janvier 2010 à nos jours. Les principaux résultats peuvent être résumés comme suit : (i) Renforcement de la coopération entre les Etats membres à travers des missions organisées dans l'ensemble des Etats membres et entretiens réalisés avec les Ministres en charge des pêches des Etats membres dans chaque pays sauf pour le Ministre du Bénin ; (ii) Promotion du développement et de la gestion durables des pêches dans la sous région avec l'organisation de deux réunions de groupes de travail techniques sur l'amélioration de la collecte des données et la lutte contre la pêche illégale ; (iii) Organisation au Ghana d'une session de formation des experts de tous les pays membres sur la collecte des statistiques de pêche ; (iv) Participation à des réunions au nom du Comité pour développer la collaboration avec des programmes and projets mis en œuvre dans la région ; (v) Développement de partenariat avec des projets régionaux dans la région pour une appui

technique et financier ; (vi) Préparation de Protocoles d'accord avec l'UEMOA et le programme GCLME ; (vii) Mise en œuvre du projet TCP de la FAO relatif à l'élaboration du plan stratégique du CPCO 2011 - 2020 et identification de 11 projets pour la mise en œuvre du plan stratégique ; et (viii) Finalisation du site web du Comité dans les deux langues (français et anglais).

16. La réunion a apprécié les appuis au budget de fonctionnement du Comité, particulièrement l'appui des partenaires aux activités du CPCO à travers le projet TCP, le paiement des contributions de la Côte d'Ivoire et du Togo et la fourniture d'équipements TIC. Il a été noté qu'aucun des autres pays membres n'a payé à ce jour sa contribution financière.

17. Le Secrétaire Général a informé la réunion des principales contraintes relatives au manque de personnel et d'appui au personnel en dépit de l'engagement renouvelé des Etats membres, au besoin de délocalisation du siège de Tema à Accra pour une meilleure visibilité du Comité et au retard pour l'adoption de l'accord de siège pour la légalité de la mise en place du Comité et un bon fonctionnement du secrétariat à Accra. Ces dernières difficultés ont été portées à la connaissance des autorités ghanéennes.

18. Le travail accompli par le Secrétariat et les efforts consentis dans le cadre de l'exécution de sa mission, en dépit des contraintes relevées, ont été fortement appréciés par la Conférence des Ministres.

**19. Les Ministres ont particulièrement instruit le Secrétariat Général d'initier un projet pour renforcer les acquis de la première phase du projet STF Fish Code qui s'est terminé en octobre 2010.**

**20. Il a été également conseillé de prendre les actions appropriées pour demander officiellement la poursuite du projet d'appui de la Coopération Suédoise au CPCO à travers la FAO.**

**21. Enfin la réunion a noté l'absence du représentant de la FAO, partenaire principal du CPCO, à cette 4e session de la Conférence des Ministres et a instruit le secrétariat à prendre les dispositions appropriées en liaison avec le Bureau sous régional de la FAO à Accra, Ghana, en vue de remédier à cette situation.**

22. Au regard du suivi de la mise en œuvre du Plan régional de lutte contre la pêche INN, les Etats membres se sont engagés à poursuivre leurs efforts dans la lutte contre la pêche INN et ont particulièrement démontré leur adhésion à l'Accord portant interdiction du chalutage à bœufs adopté par le Ghana en 2009

**23. A cet effet, Il a été recommandé d'assurer le reportage des progrès enregistrés et échanger les bonnes pratiques en matière de lutte contre la pêche IUU dans la sous région**

**24. Enfin, les Etats ont renouvelé leur total engagement à payer leurs contributions au Comité, et procédé à la revue de leurs politiques des pêches pour la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020.**

25. La représentante du Service National Océanique et Atmosphérique (NOAA) des Etats Unis a marqué son soutien au besoin d'accorder la même considération à la question de la migration des pêcheurs que celle de la migration du poisson dans la région. **Elle a exprimé l'engagement de son institution à collaborer avec le CPCO pour le développement d'un programme régional de formation des observateurs et inspecteurs de pêche dans la région.**

26. La représentante de la Commission de la CEDEAO a informé la réunion que lors de la 3ème Conférence des Ministres de la CEDEAO, il a été convenu que la pêche dans le sous région ouest africaine soit appuyée avec d'importants fonds. **Elle a déclaré que la Commission appuiera les Etats**

membres du CPCO pour la lutte contre la pêche IUU, la pêche artisanale et la migration dans ce sous secteur. Elle a également souhaité une collaboration étroite entre les organisations sous régionales là où les dispositifs n'existent pas.

27. Suite à la requête du Secrétaire Général, ***la réunion a donné son accord pour apurer les dépenses engagées par le secrétariat suivants la mobilisation des arriérés de contributions des Etats ainsi que pour un complément d'effectif en 2011 dans les domaines d'experts en pêche, de personnel administratif et financier pour améliorer les performances du Secrétariat.***

28. La version adoptée du rapport d'activités 2010 du Secrétaire Général du CPCO est fournie en annexe 3.

#### **IV. Présentation du Plan stratégique**

29. Le Plan stratégique Plan, qui constitue le document de travail du Comité, affiné lors de la réunion des experts, tenue à Abidjan en octobre 2010, a été présenté par Dr Moustapha Kébé, Consultant. The Plan comprend six domaines d'intervention, à savoir : (i) Amélioration des politiques, de la gouvernance et des arrangements institutionnels, (ii) Conservation et utilisation responsable des ressources halieutiques, (iii) Amélioration de la gestion des pêcheries artisanales et des moyens d'existence des pêcheurs artisans, (iv) Suivi, contrôle et surveillance (SCS) et lutte contre la pêche INN, (v) Recherche sur la pêche et les disciplines liées. Le document fournit les principaux éléments du plan qui sera mis en œuvre à travers des plans triennaux d'action.

30. ***La Conférence a insisté sur le besoin pour les pays membres d'accorder une plus grande importance à quelques questions importantes comme les captures accessoires et le système de suivi des navires (SSN).***

#### **V. Présentation du Programme régional pour la mise en œuvre du Plan stratégique**

31. La proposition de projet régional pour la mise en œuvre du plan stratégique a été présentée par Dr Moustapha Kébé, Consultant. La présentation a détaillé les six principales composantes identifiées retenues pour la mise en œuvre et traduites en projets avec trente grandes activités pour la période couverte par le plan stratégique (2010-2020).

32. ***Il a été convenu de prioriser la conduite des projets dans le Plan d'action triennal en raison des ressources limitées. Le besoin d'échanger régulièrement des informations a été également souligné.***

33. **La Conférence a adopté le Plan stratégique 2011-2020 ainsi que les projets de mise en œuvre identifiés. Elle a par la suite instruit le Secrétaire Général de procéder à sa révision, sa finalisation et sa large diffusion en étroite collaboration avec le Consultant principal. Un document de synthèse sera préparé et finalisé pour être présenté à la réunion des donateurs.**

34. La version adoptée du Programme régional pour la mise en œuvre du Plan Stratégique est fournie en Annexe 4.

#### **VI. Présentation du Programme d'activités annuel et du budget 2011**

35. Le Programme d'activités et le budget pour 2011 a été présenté par le Secrétaire Général et approuvé par la réunion. Les documents figurent en annexes 5 et 6.

36. ***Le besoin d'impliquer dans le projet de mise en œuvre du plan stratégique des experts des Etats membres y compris des sessions de formation et le bien être du personnel a été souligné. Le***

***problème de l'inadéquation de la logistique pour le fonctionnement du Secrétariat a été mentionné comme très important à résoudre pour une mise en œuvre réussie des programmes.***

37. Il a été souligné que le paiement des contributions annuelles des Etats membres est basé en partie sur le niveau de leur production de poisson (équité) et sur l'égalité des Etats membres. Le budget estimé de 640.000 US\$ pour l'année 2011 a été proposé et se répartit comme suit : contributions des Etats membres (200.000 US\$), partenaires au développement (440.000 US\$).

38. ***La Conférence a réaffirmé le besoin pour les Etats membres de payer leurs contributions annuelles statutaires au Comité et celui d'organiser la réunion des donateurs qui doit figurer comme activité dans le Plan de travail et constituer une activité prioritaire pour 2011.***

39. ***La réunion a noté que l'exécution des Projets/Programmes du Comité pour 2011 est subordonnée au paiement des arriérés de contributions. Les pays membres ont renouvelé leurs engagements pour une rapide régularisation de la situation financière du Comité.***

## **VII. Présentations des partenaires**

40. La présentation du représentant du Programme SIF/PAF du NEPAD a souligné la forte incidence des captures accessoires comme un problème global de gestion des ressources halieutiques particulièrement dans la sous région ouest africaine. La menace de la pêche INN a été identifiée comme une cause majeure de la forte incidence des captures accessoires dans les pêches de la sous région. ***Des mesures de gestion appropriées comme la formation des observateurs et inspecteurs SCS, l'utilisation des dispositifs de réduction des captures accessoires (BRD), des dispositifs de sélectivité des tortues et des technologies modernes ont été recommandées.***

41. La présentation par la représentante de NOAA s'est focalisée sur la promotion des opérations SCS à moindre coût et le besoin de former des inspecteurs de pêche dans le domaine de la formation des formateurs et les déployer de manière appropriée. ***Cette position a été approuvée par la réunion.***

42. La Coordinatrice de la Composante Afrique de l'Ouest et du Centre du Programme Pêcheries et VIH/SIDA en Afrique a présenté les résultats de la mise en œuvre de la phase pilote de l'Approche License Plus en République of Benin. ***L'Approche License Plus est une réponse régionale, complémentaire à la réponse nationale au VIH/SIDA que la réunion a accepté comme un défi de développement dans les communautés de pêche de la sous-région.***

43. La présentation du représentant du projet ACP Fish II a mis l'accent sur l'appui en SCS fourni par le projet dans la région en général et dans les pays membres du CPCO en particulier. ***Il a été convenu de développer des partenariats stratégiques entre le CPCO et le projet ACP FISH II pour renforcer les capacités en SCS dans les pays membres.***

## **VIII. Examen et revue du draft du Protocole d'accord entre le CPCO et le projet GCLME**

44. Un Protocole d'accord destiné à renforcer la coopération et la collaboration entre le CPCO et projet GLCME a été présenté pour discussion. Trois chapitres ont été soumis à l'appréciation de la réunion. Il s'agit de l'objectif, du contenu et de des signataires du Protocole.

45. ***La Conférence a unanimement appuyé l'objectif de ce Protocole. Elle a instruit le Secrétaire General de finaliser le document le plus tôt possible. Les représentants des deux organisations ont été mandatés par les Ministres pour signer le Protocole d'accord en leurs noms.***

46. La proposition revue du Protocole d'accord entre le CPCO et le projet GLCME figure en annexe 7.

## **IX. Déclarations des Chefs de délégation**

47. Les représentants de la République du Ghana, de la République Togolaise, du Projet ACP Fish 2 de l'Union Européenne, du Programme Partenariat international en matière de gouvernance des pêches africaines et de commerce (PAF) du NEPAD, du Programme Pêche et VIH/SIDA en Afrique (FAO/World Fish Centre), du Service National Océanique et Atmosphérique (NOAA) des Etats Unis d'Amérique ont fait chacun une déclaration pour faire part de leur appréciation du Comité et renouveler leurs engagements à le soutenir.

48. La République Togolaise a informé la réunion de sa disponibilité d'abriter la prochaine Conférence Ministérielle du CPCO.

## **X. Formation du bureau**

49. Conformément à la Convention du Comité, le Bureau ci-après a été constitué :

- Présidence : Nigeria
- Vice Présidence : Togo.

## **XI. Questions diverses**

50. Le Secrétaire Général a informé la réunion sur la prochaine réunion du Comité des Pêches de la FAO (COFI) prévue en janvier – février 2011 à Rome. Il a invité la Conférence à prendre les dispositions nécessaires pour la participation du Secrétariat Général et des pays membres à cette importante rencontre.

## **XII. Lieu et date de la prochaine Conférence Ministérielle**

51. Conformément à la Convention du Comité, et suite à la déclaration officielle du Ministre de l'Agriculture de l'élevage et de la pêche du Togo, la Réunion a enregistré que la cinquième Conférence Ministérielle sera organisée au Togo en 2011. La date sera précisée ultérieurement, en concertation entre la Présidence et le pays organisateur.

## **XIII. Adoption du Rapport**

52. Le rapport de la réunion a été adopté le 10 décembre 2010.

## **XIV. Clôture de la réunion**

53. Le Secrétaire Permanent du Ministère Fédéral de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Fédérale du Nigeria, au nom de l'Honorable Ministre, a remercié le Président sortant de la Conférence Ministérielle et l'a assuré que le Nigeria va certainement ajouter de la valeur aux résultats obtenus par le Ghana durant son mandat. Elle a plaidé pour une coopération et un appui de la part des pays membres, et finalement fait part aux partenaires au développement de son appréciation de l'appui fourni au CPCO.

54. La Conférence a remercié les autorités de la République Fédérale du Nigeria pour les dispositions prises pour le bon déroulement des travaux de cette session.

**Committee for the West Central Gulf of Guinea (FCWC),  
Comité des Pêches du centre ouest du Golfe de Guinée CPCO  
Experts Meeting / Réunion des Experts  
08 - 9 December/Décembre, 2010 in Abuja, NIGERIA  
Hotel Transcorp Hilton /Transcorp Hilton hotel  
Liste des participants**

**BENIN**

**Denagnon GNITASSOUN**

Directeur Adjoint des Pêches  
Direction des Pêches  
01B.P.383 Cotonou Rep du Benin  
Tel. : +22921331551/+22198219686  
Fax: +22921335995  
Email: [denagnonlg@yahoo.fr](mailto:denagnonlg@yahoo.fr)

**GHANA**

**NII AMASAH NAMOALA**

Deputy Minister of Fishery  
Minister of Food and Agriculture  
Accra, GHANA  
P.O Box GP630, Accra

**George Hutchful**

Deputy Director of Fisheries  
Fisheries Commission  
P.O Box GP630, Accra  
Tel: (233) 244160621

**LIBERIA**

**Dr. Sizi Z. Subah**

Deputy Minister for Technical Service  
Ministry of Agriculture  
Tel: +231 6-557104  
Email: [Sizizubah@yahoo.com](mailto:Sizizubah@yahoo.com)

**William Y. BOEH**

Acting Coordinator  
Bureau of National Fisheries, Ministry of  
Agriculture  
19<sup>th</sup> Street Annex, Sinkor 1000 Monrovia  
Tel: +2316594080  
E-mail:  
[wyboeh\\_1@yahoo.com/williamyboeh@gmail.com](mailto:wyboeh_1@yahoo.com/williamyboeh@gmail.com)

**NIGERIA**

**Mrs Fatima Bamidele**

Permanent Secretary of the Federal  
Ministry of Agriculture and Rural  
Development  
Abuja

**Frederich Folajini Adeyeni**

Director  
Federal Department of Fisheries  
Abuja  
Tel: (234)7032902444

**Ito Patrick OGAR**

Chief Fisheries Officer (M.C.S.)  
Federal Ministry of Agriculture (Fisheries  
Department) Abuja Nigeria  
P.M.B.135, Garki, Abuja Nigeria  
Tel: +2348059612701/+2348037258607  
E-mail: [ogaripat@yahoo.com](mailto:ogaripat@yahoo.com)

**Aderemi ABIOYE**

Assistant Director of Fisheries  
c/o Federal Ministry of Agriculture and  
Rural Development, Abuja Nigeria  
Tel: +2348052112270/+2347033515551  
E-mail: [remyemi2@yahoo.com](mailto:remyemi2@yahoo.com)

**John Olusegun Babatunde**

c/o Federal Department of Fisheries  
Tel: 08033150343  
Email: [babatundejhn@yahoo.com](mailto:babatundejhn@yahoo.com)

**Samuel Ayeni**

Assistant Director of Fisheries  
c/o Federal Ministry of Agriculture and  
Rural Development, Abuja

Tel: (234) 08037070228

**Obinna Anozie**

Assistant Director  
C/o Federal Ministry of Agriculture and  
Rural Development, Abuja Nigeria  
Tel: (234)8034534385  
Email: [ocanozie@yahoo.com](mailto:ocanozie@yahoo.com)

**Udezi Ibe**

c/o Federal Ministry of Agriculture and  
Rural Development, Abuja Nigeria  
Email: [felfishtaeba@yahoo.com](mailto:felfishtaeba@yahoo.com)

**Evaristus Esong Edet**

Assistant Director  
(Marine MCS)  
Federal Department of Fisheries, Abuja  
Tel:08038637732  
Email: [evarituseedet@yahoo.com](mailto:evarituseedet@yahoo.com)

**Hon. Anthony A. Ashagye**

Nigeria Union NUFAS  
Tel: (234)7068330929  
Email: [ashagye@yahoo.co.uk](mailto:ashagye@yahoo.co.uk)

**Ekwoyi Ochigbo**

Executive Director of Ochigbo Development  
Foundation (ODF)  
Tel: 08055458302  
Email: [dutse2006@yahoo.com](mailto:dutse2006@yahoo.com)

**TOGO**

**KOSSI EWEWOR**

Ministre de l'Agriculture,  
L'Elevage et de la pêche  
Lomé, TOGO

**Dr. Domtani ALI**

Directeur des Pêches et de l'Aquaculture  
BP: 1095 Lomé –Togo  
Tel: (228 )9006011  
Email: [domtania@yahoo.fr](mailto:domtania@yahoo.fr)

**ACP FISH 2**

**Philippe CACAUD**

ACP Fish 2  
THOIRY France

Tel: +32479299350

Email: [p.cacaud@acpfish2-eu.org](mailto:p.cacaud@acpfish2-eu.org)

**NEPAD/SIF**

**Sandy DAVIES**

Co-ordinator SIF/NEPAD  
P.BAG 351 no 145 postnet kgale,  
Gaborone Botswana  
Tel: +26771559766  
[sdavies@nfdi.info](mailto:sdavies@nfdi.info)

**CPCO/ FCWC**

**Seraphin Nadjé Dedi**

Secrétariat Général CPCO /FCWC  
P.O Box BT62 Tema Ghana  
Mob: +233 207586321  
Tel : +233 30205324  
Fax:+233 030205323  
E-mail: [sdedi.nadje@yahoo.fr](mailto:sdedi.nadje@yahoo.fr)

**Selassi APEH**

Secrétaire CPCO/FCWC  
P.O Box: bt 62 Tema/Ghana  
[Tel:\(+233 \)](tel:+233) 0246185398  
E-mail : [perpetua.apeh@yahoo.fr](mailto:perpetua.apeh@yahoo.fr)

**Moustapha KEBE**

Consultant  
67 Cité ISRA,Bel Air Dakar-Sénégal  
E-mail : [kebe\\_tapha@yahoo.fr](mailto:kebe_tapha@yahoo.fr)  
Tel: +221 77 569 31 81

**USA EMBASY**

**Elizabeth Orlando**

Environment Science  
Technology & Health Officer  
US Embassy Abuja  
Tel: 09036651103  
E-mail: [orlandoea@state.gov](mailto:orlandoea@state.gov)

**NOAA, NMFS-USA**

**Teresa Turk**

West Africa Capacity Building Coordinator  
Fisheries Biologist  
P.O Box: 1315 East West Hwy Silver Spring,  
MD 20910  
Tel: 310-713-2328x164  
E-mail: [teresa.turk@noaa.gov](mailto:teresa.turk@noaa.gov)

**FISHERIES AND HIV/AIDS IN AFRICA**

**Katrien Holvoet**

Coordinatrice/FAO Programme Pêche et

VIH/SIDA en Afrique

Tel: 229 95844644

Email:

**ECOWAS COMMISSION**

**Dr Viviane Iwar**

Main Livestock Development Program

(PPO) for the Development of Livestock

Directorate of Agriculture and Rural

Development

101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro

Abuja

Tel: 08036314304

Email:

**INTERPRETES/INTERPRETERS**

**Emmanuel Tiekou**

Interpreter

Tel.: 228 9216339/9528296

Email: [tikemma2@yahoo.fr](mailto:tikemma2@yahoo.fr)

**Dr. Adesanya F.L**

Interpreter

Tel: 08033493776

**Mr. Bingan Honore**

Interpreter

Tel: 08163388465

**Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO)  
Réunion des Experts  
8 – 9 décembre 2010  
Programme provisoire**

<b>HORAIRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
<b>Mercredi 8 Décembre 2010 – Réunion des Experts</b>	
<b>08:00 - 10:00</b>	<b>Enregistrement</b>
<b>10:00 - 10:45</b>	<b>Cérémonie d'ouverture</b> 1. Allocution de bienvenue du Secrétaire Général du CPCO 2. Discours d'ouverture du Représentant de son Excellence le Ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture du Nigeria 3. Photo de groupe
<b>10:45 - 11:00</b>	<b>Pause café</b>
<b>11:00 - 13:00</b>	<b>Réunion des Experts</b> 1. Adoption du programme et Organisation des travaux 2. Présentation du Rapport d'activités 2010 du Secrétariat Général du CPCO – Discussions
<b>13:00 - 14:30</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>14:30 - 16:00</b>	<b>Réunion des Experts (suite)</b> 1. Présentation du rapport du Consultant sur la préparation du Plan stratégique du CPCO 2011-2020 - Discussions 2. Présentation des éléments de la proposition de projet régional pour la mise en œuvre du Plan stratégique du CPCO - Discussions 3. Examen et revue de la version provisoire du Protocole d'accord entre le CPCO et le projet GCLME
<b>16:00 - 16:30</b>	<b>Pause café</b>
<b>16:30 - 18:00</b>	<b>Réunion des Experts (suite)</b> 1. Examen et adoption du programme d'activités 2011 du Comité 2. Examen et adoption du Budget 2011 du Comité
<b>Jeudi 9 Décembre 2010 – Réunion des Experts (suite)</b>	
<b>10:00 - 11:45</b>	Présentations des partenaires : 1. SIF, Mouvements de la pêche des captures accessoires (Mme Sandy Davis, PAF/NEPAD) 2. Programme de formation des USA pour les observateurs et inspecteurs des pêches de la région (Mme Teresa Turk)
<b>11:45 - 12:00</b>	<b>Pause café</b>
<b>12:00 - 13:00</b>	Présentations des partenaires (suite) : 1. Opération "+ LICENSE" (Mme Katrien Hoelvet, FAO/WorldFish Centre) 2. Projet ACP Fish 2 de l'Union Européenne (M. Philippe Cacaud)  Questions diverses
<b>13:00 - 14:30</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>14:30 - 17:00</b>	Adoption du rapport de la réunion des Experts Clôture de la réunion

**Rapport d'activités pour 2010 du Secrétariat Général du CPCO**

**I. INTRODUCTION**

Le présent rapport d'activités du Secrétariat Général couvre la période de janvier à novembre 2010 et s'articule autour de trois axes :

- 1) Le niveau de réalisation des activités techniques programmées en 2010 en particulier le projet TCP d'appui au Comité pour la préparation du Plan Stratégique 2010-2020, financé par la FAO ;
- 2) Le suivi et la mise en œuvre des recommandations des sessions ordinaires précédentes notamment le plan régional de lutte contre la pêche illicite, adopté en 2009, à Accra, Ghana ; et
- 3) le bilan de la mobilisation et de l'exécution des appuis financiers précédemment identifiés au titre de 2010.

**II. NIVEAU D'EXECUTION DES ACTIVITES PROGRAMMEES**

Les activités s'articulent autour des cinq (5) composantes retenues. Ce rapport rappelle par composante les activités programmées, leur niveau de réalisation et les conclusions ou recommandations pour leur poursuite.

**2.1 Activités programmées**

Il convient de noter que les composantes ont été diversement exécutées en fonction des conditions matérielles et financières disponibles.

**COMPOSANTE 1 : Améliorer la coopération sous régionale et assurer une gestion durable des pêches**

**Activité 1.1 : Tournées du Secrétaire Général du CPCO dans les Etats membres et auprès des Commissions sous régionales**

Les missions programmées ont été réalisées dans le cadre du processus participatif de préparation du plan stratégique du Comité. Durant ces missions les constats suivants ont été faits.

Au niveau des Etats membres, l'on a enregistré la nomination de Directeurs nationaux des pêches en Côte d'Ivoire et au Bénin ainsi que de nouveaux Ministres en charge des pêches au Bénin et au Nigeria.

Les Etats membres visités ont tous salué la création du Comité et renouvelé leur engagement de soutenir activement le Comité.

Ces missions du Secrétariat ont eu donc à accélérer la sensibilisation des Autorités rencontrées et à relancer les dossiers en suspens.

- ✚ ***Le Secrétariat Général du Comité prie les membres du Comité Consultatif et de Coordination (CCC) à plus d'implication dans l'accueil des missions du CPCO et au suivi des engagements pris par leurs pays respectifs lors de ces missions. Les Délégations des Etats membres présentes sont invitées à donner des précisions sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de leurs engagements.***

**Activité 1.2 : Participer aux rencontres programmées par les organisations régionales de gestion des pêches, programmes et projets**

La reconnaissance progressive du CPCO par les partenaires au développement et autres projets de pêche induit une sollicitation régulière du Secrétariat aux différentes rencontres organisées en rapport à la gestion des pêches et de ses activités. Le Secrétariat du Comité des pêches a pris part aux activités ci après :

- a. Première réunion du Groupe consultatif du projet « non à la pêche illégale » dénommé projet SIF du NEPAD, à Gaborone, Botswana, du 10 au 12 mars 2010. **Ce projet s'est engagé à travailler avec le Groupe de travail du CPCO sur la pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN).**
- b. Deuxième réunion du Groupe consultatif du programme WorldFish Centre, tenu à Cotonou, Bénin du 15 au 18 mars 2010. A l'issue de cette rencontre des domaines de collaboration ont été identifiés entre le CPCO et ledit programme et seront approfondis, en vue de donner une meilleure visibilité de la contribution du secteur des pêches à la lutte contre le VIH/SIDA, sur la base d'études de cas conjointement identifiées.
- c. Quatrième session du Comité Consultatif Régional (RAC) du partenariat stratégique du fonds d'investissement à l'appui des pêches durables en Afrique. Le Secrétariat du CPCO empêché s'est fait représenter par un Etat membre, à cette session, tenue du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2010, en Namibie.
- d. Première Conférence des Ministres africains des pêches et d'aquaculture (CAMFA) qui s'est tenue du 20 au 23 septembre 2010, à Banjul, Gambie. Cette initiative de l'Union Africaine (UA) a été l'occasion de discuter et d'analyser le mécanisme d'évaluation et de coordination des programmes et projets de pêche en Afrique, afin de déterminer les gaps et envisager des perspectives. Elle traduit également le nouvel intérêt de l'UA pour le développement du secteur des pêches en Afrique.
- e. Deuxième réunion extraordinaire du Conseil d'Administration d'INFOPECHE, tenue du 27 au 29 septembre 2010, à Abidjan, Côte d'Ivoire en vue de la relance de cette organisation après plusieurs années de léthargie.
- f. Atelier consultatif régional sur la sécurité durable de la pêche artisanale « Associer la pêche licite au développement social » organisé à Maputo (Mozambique), du 12 au 14 octobre 2010. L'objectif de la consultation était de recevoir des directives des intervenants régionaux et nationaux sur (i) la portée et la composition d'un éventuel instrument international sur le développement durable de la pêche artisanale ; et (ii) les priorités et les modalités de mise en œuvre d'un programme d'assistance mondiale.

- g. Atelier d'évaluation et de planification des activités du Projet ACP FISH II dans la région Ouest de l'Afrique, organisé les 20 et 21 octobre 2010 à Accra, Ghana. Le projet qui prévoit d'intervenir, à la fois au niveau national et régional, a retenu les trois actions prioritaires suivantes à conduire au niveau de la région couverte par le CPCO : i) appui à l'opérationnalisation du plan régional de lutte contre la pêche illicite du CPCO ; ii) Appui à la mise en place de registres de pêche nationaux et régional, à travers une consultation régionale ; iii) Appui à la facilitation du dialogue institutionnel au niveau national pour la mise œuvre de l'Accord sur les mesures de l'Etat du port pour la lutte contre la pêche illicite. Par ailleurs, des projets spécifiques ont été identifiés au niveau des différents membres du CPCO. Le Secrétariat se félicite de ces appuis et invite les Etats membres à la mise œuvre de ces projets.
- h. Réunion de concertation sur la lutte contre la pêche illégale dans la région de l'Union du fleuve Mano, du 1<sup>er</sup> au 4 novembre 2010. La réunion visait à identifier et prendre en compte les facteurs et impacts de la pêche INN en Sierra Leone mais aussi dans toute la région ouest africaine à la fois en terme de coût direct au niveau social et environnemental. Au terme de cette réunion, un chronogramme de travail a été adopté ainsi qu'un cadre de concertation régional au niveau de la région de l'Union du fleuve Mano, pour la lutte contre la pêche illicite.
- i. Consultation technique organisée par la FAO du 8 au 12 novembre 2010, à Rome, Italie, en vue d'identifier une structure et une stratégie pour le développement et la mise en œuvre du fichier mondial des navires de pêche, navires de transport réfrigéré. Les conclusions de cette consultation seront discutées au prochain COFI 2011. Par ailleurs, le CPCO a été identifié pour participer à l'identification des besoins d'appui des pays en développement pour leur contribution à l'établissement d'un fichier mondial de pêche.

**✚ Le Secrétariat Général se félicite de la sollicitation et de la mise à contribution du CPCO à ces différentes rencontres qui permettent de faire la promotion du Comité et de nouer de nouveaux partenariats. Cependant, faute de financement propre et de personnel en nombre suffisant, le Secrétariat n'arrive pas à honorer toutes les invitations et sollicitations. Il n'a pas ainsi pu participer aux rencontres suivantes : (i) Réunion de concertation pour la formulation du programme de la CEDEAO dans le secteur des pêches du 29 au 30 juillet 2010 à Banjul, Gambie ; (ii) Forum du REPAO (Réseau sur les politiques des pêches en Afrique de l'ouest) du 27 au 29 octobre 2010 à Saly Portudal, Sénégal et (iii) Réunion de l'UEMOA du 22 au 27 novembre 2010 à Cotonou, Bénin.**

**Activité 1.3 : Formaliser les relations de coopération entre les institutions régionales, les organes de pêche, les programmes et projets de la région**

**(i) Projet de collaboration avec l'UEMOA**

Le Secrétariat du CPCO a finalisé et fait valider par le CCC, le projet de protocole d'accord de coopération entre le CPCO et l'UEMOA.

- ✚ ***Le document final pourrait être signé par les deux parties en marge de la 4<sup>ème</sup> Conférence des Ministre à Abuja, Nigeria.***

**(ii) *Projet de collaboration avec le GCLME***

En 2007, le Secrétariat du CPCO a adressé une requête comprenant un projet de protocole d'accord de coopération et un programme de travail présentant les axes de coopération entre le Comité et la Coordination Régionale du projet GCLME. L'examen de ce dossier s'est poursuivi courant 2010. Les deux parties se sont accordées sur un projet de document qui sera soumis aux membres du Comité consultatif et de coordination (CCC) pour validation, en marge de la 4<sup>ème</sup> session des ministres afin que la procédure de signature suive son cours entre les deux parties.

**(iii) *Projet de collaboration avec la CEDEAO***

Dans le cadre des missions de préparation du plan stratégique, le Consultant principal et le Secrétaire Général ont souhaité en vain une rencontre avec les responsables de cette institution ou leur participation au processus d'élaboration du plan stratégique. Par ailleurs, le CPCO n'a pu prendre part aux réunions programmées par la CEDEAO dans la région faute de financement propre.

- ✚ ***Le CPCO reste disposé à collaborer avec la CEDEAO dans le cadre des activités de développement des pêches dans la région. Aussi poursuivra-t-il les contacts pour une franche collaboration.***

**(iv) *Collaboration avec WWF-WAMER***

En dépit de la signature du protocole avec WWF-WAMER le 18 octobre 2009, à Dakar, Sénégal, aucune activité n'a pu être conduite.

- ✚ ***Le CPCO appelle donc à une première évaluation de cet accord afin de d'élaborer un plan de travail cohérent. Dans cette perspective une invitation a été adressée au WWF afin de prendre part à la présente conférence.***

**Activité 1.4 : *Rechercher des financements***

**(i) *Financement du Partenariat stratégique pour un Fonds d'investissement en faveur de la durabilité des pêches dans les Grands écosystèmes marins d'Afrique***

Conformément aux conclusions de la précédente Conférence des Ministres, le secrétariat a réalisé la Consultation en vue de la préparation d'une Note Conceptuelle de Projet, à soumettre au Fonds d'appui à la gestion durable de la pêche en Afrique financé par la Banque Mondiale au bénéfice des Etats.

La Note Conceptuelle validée par le Comité Consultatif et de Coordination (CCC) lors de sa 3<sup>ème</sup> session organisée à Accra, Ghana, du 28 au 29 mai 2009 a été transmise à la FAO, courant septembre 2009, afin d'initier la procédure d'adoption de ce document. L'examen et les discussions de financement des projets identifiés à travers cette proposition sont en cours.

- ✚ ***L'Expert régional en pêche de la FAO et le Secrétariat du Comité Consultatif Régional (RAC) de ce fonds, invités à cette session pourraient donner des précisions sur l'avancement de la note dans le cycle de projet.***

#### **(ii) Financement NEPAD-Programme Pêche pour l'Afrique (PAF)**

Le CPCO et le Programme PAF du NEPAD ont décidé de collaborer dans la mise en œuvre de la composante lutte contre la pêche illicite. Ainsi un accord de principe pour le financement du Groupe de travail sur la pêche illicite du CPCO est en vigueur.

Le projet PAF/SIF a également assisté le Secrétariat pour la participation à des rencontres régionales et internationales sur la lutte contre la pêche INN.

- ✚ ***Le Coordonnateur du NEPAD/PAF ou son représentant invité à cette rencontre pourrait donner des précisions sur cet appui et les perspectives.***

#### **(iii) Financement FAO/TCP d'élaboration du Plan d'Action Stratégique (PAS) du CPCO**

En 2008, le Secrétariat du CPCO a soumis à la FAO une requête d'appui au Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) pour la préparation d'un Plan d'Action Stratégique (PAS) et d'un programme d'action régionale. L'objectif de l'assistance est d'appuyer le CPCO, à hauteur de 214.878 US\$, en vue de préparer ce PAS couvrant la période 2010-2020. Ce projet est en cours avec une prorogation de trois (3) de sa date de clôture initialement fixé aux 31 Décembre 2010.

- ✚ ***Les Etats membres du CPCO et les partenaires sont invités à poursuivre la collaboration pour la finalisation du Plan Stratégique 2011-2020 du Comité.***

#### **(iv) Financement du projet ACP Fish II**

A la suite des deux ateliers d'évaluation et de planification des activités du Projet ACP FISH II tenus en octobre 2009 et 2010 respectivement au Sénégal et au Ghana, le projet a marqué son accord pour le financement des activités proposées par le Comité. Il s'agit de :

- Etude sur les registres nationaux des navires de pêche industrielle,
- Mise en œuvre du plan d'action régional contre la pêche INN,
- Appui pour le développement de mécanismes institutionnels de dialogue et coopération pour la lutte contre la pêche INN, notamment la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures de l'Etat de port.

- ✚ ***Le Coordonnateur régional du projet ACP Fish II, invité à cette session, pourrait donner des précisions sur le démarrage et les modalités de mise œuvre de ces activités.***

#### **Activité 1.5 Préparation du plan stratégique du Comité**

Des consultations et réunions techniques ont été organisées dans le cadre des activités de la mise œuvre du projet TCP d'appui à la préparation du Plan Stratégique du Comité financé par la FAO. Ainsi, les activités ont-elles été successivement organisées comme suit :

- Recrutement d'un consultant international et de consultants nationaux
- Réunion les 24 et 25 mars 2010 à Accra au Ghana pour l'adoption d'un plan d'ensemble de la mise en œuvre du TCP et d'un chronogramme d'exécution ;
- Réunion du 22 au 25 juin 2010 à Lomé au Togo pour l'adoption du diagnostic régional du secteur des pêches ainsi que de la mission, de la vision et des cinq domaines prioritaires d'intervention dans le cadre du plan stratégique du Comité à savoir : (i) Amélioration des politiques, de la gouvernance et des arrangements institutionnels ; (ii) Conservation et utilisation responsable des ressources halieutiques ; (iii) Amélioration des moyens d'existence durables des pêcheurs et opérateurs artisans ; (iv) Suivi, contrôle et surveillance, et renforcement de la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) ; et (v) Recherche sur les pêches. Pour chacune des cinq thématiques majeures retenues, l'atelier a identifié 2 à 4 idées de projets, soit au total 17 idées de projets à développer dans la région du CPCO ;
- Réunion les 7 et 8 Octobre 2010, Abidjan, Côte d'Ivoire, pour la revue des documents proposés par le consultant et la formulation de recommandations en vue de leur finalisation. Ces documents comprennent : la première version du plan stratégique, le résumé de ce plan destiné aux donateurs et un projet de plan action triennal 2010-2012 de mise en œuvre du plan.

 **Les rapports de ces différentes rencontres sont disponibles sur le site du Comité.**

## **COMPOSANTE 2 : Amélioration du cadre de gestion des stocks partagés**

### **Activité 2.1 Evaluation des tendances en matière d'abondance des stocks halieutiques et les conséquences de la pêche dans le cadre du projet Fish Code STF**

Cette activité est menée en collaboration avec l'équipe du projet FAO Fish Code STF.

Au niveau régional, les résultats suivants ont été obtenus :

- 1) La deuxième réunion du groupe de travail ad hoc du CPCO sur l'amélioration de l'information et la collecte des données sur les pêches de capture a eu lieu en mai 2010. Les principaux sujets abordés ont été : i) les progrès sur les activités de terrain soutenues par la FAO; ii) l'harmonisation des données collectées sur les navires et engins de pêche artisanale et de leurs inventaires ; iii) le développement d'un système sous-régional d'information halieutique.
- 2) La version anglaise du site web du CPCO est devenue opérationnelle en février 2010. Le nom de domaine est enregistré en tant que: [www.fish-fcwc.org](http://www.fish-fcwc.org) ou [www.peche-cpc.org](http://www.peche-cpc.org). En Octobre 2010, la version française a été mise en ligne.
- 3) En collaboration avec le Département d'Océanographie et des Pêches de l'Université Legon (Accra, Ghana), un cours de formation sous régional sur la collecte des données et statistiques sur les pêches a été organisé pendant 10 jours. Le premier cours de formation a été donné en octobre 2010 et 18 participants des Etats membres du CPCO y ont participé. Actuellement, une deuxième formation du personnel impliqué dans la collecte des données de pêche dans les États côtiers du Nigéria est programmée et les cours de formation auront lieu en décembre 2010 ou janvier 2011.

Au niveau national :

- 1) Dans le cadre du suivi de l'atelier sous-régional de 2006, un certain nombre d'activités sur le terrain qui ont été soutenues par le projet, ont été finalisées en 2010. Il s'agit des enquêtes cadres et socio études économiques, réalisées au Togo, Bénin, en Côte d'Ivoire et au Libéria et ayant abouti à une mise à jour des données structurelles de la flotte artisanale dans les pays concernés. Cette information obtenue peut être utilisée pour améliorer les systèmes actuels de collecte de données pour la pêche à petite échelle.
- 2) Au Ghana, sur une base pilote, 1.000 pirogues ont été immatriculées et les résultats pourraient être utilisés pour des activités similaires dans la région.

***✚ Les pays membres présents à cette réunion pourraient donner des informations complémentaires ou faire des commentaires sur les activités de ce projet.***

La première phase du projet de la FAO FishCode STF dans la région soutenu par le gouvernement de la Suède a officiellement pris fin en octobre 2010.

Dans une deuxième phase (selon les fonds disponibles) les activités pourraient porter sur : i) l'amélioration du système de collecte des données de pêche artisanale ; ii) le renforcement des capacités du personnel national ; iii) le développement des systèmes d'information sur les pêches au national et sous régional ; iv) l'harmonisation régionale et le renforcement de partenariats.

***✚ Eu égard aux résultats obtenus et dans le souci de rendre la seconde phase possible ou la renforcer, le Secrétariat Général du CPCO suggère la soumission d'un projet d'appui aux partenaires notamment la FAO pour la durabilité des acquis de cette phase. Les Etats membres du Comité et les partenaires sont invités à se prononcer sur cette proposition.***

## **Activité 2.2 Publication des résultats et recommandations des réunions techniques**

Au terme de la troisième session de la Conférence des Ministres tenue en décembre 2009, à Accra, Ghana, le Secrétariat Général a publié le rapport final de ladite session. Une diffusion large a été faite du plan régional de lutte contre la pêche illicite ainsi que la Déclaration Ministérielle adoptés lors de cette troisième conférence.

De plus tous rapports des réunions techniques des groupes de travail et de concertation dans le cadre de la préparation du plan stratégique ont été publiés et sont disponibles sur le site web du Comité.

## **COMPOSANTE 3 : Revue des politiques et méthodes de gestion des pêches et ajustements proposés**

Activité 1 Faire la revue du secteur ou de politiques de pêche spécifiques ; et identifier des stratégies pertinentes ainsi que des choix politiques pour éliminer les contraintes.

- Activité 2 Evaluer les éventuelles options et recommandations, avec une attention particulière et leurs conséquences sur les moyens d'existence des pêcheurs et autres parties prenantes.
- Activité 3 Publier des résumés sommaires.

Une équipe pluridisciplinaire composée du consultant principal et des Experts nationaux pour la préparation du Plan Stratégique du CPCO a effectué ce travail. Les différents rapports des pays ont été consolidés pour le diagnostic des forces et faiblesses du Comité et pour dégager les axes prioritaires d'intervention.

D'autres initiatives en cours dans la région au niveau des projets conduits par la FAO et des autres institutions impliquées dans la gestion des pêches comme l'Union Africaine (UA), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) ont permis d'enrichir la base de données sur la gestion des pêches dans la région.

Des sessions d'information et des réunions de validation des rapports des études thématiques ont été organisées dans la sous région.

Par contre la table ronde des bailleurs fonds et partenaires, initialement prévue dans le processus de mise en œuvre du Plan Stratégique, a été reportée à l'année 2011.

***✚ Les rapports de ces études thématiques seront publiés sur le site web du Comité au fur à mesure de leur validation.***

#### **COMPOSANTE 4 : Amélioration du système de suivi, contrôle et surveillance**

Cette question a été examinée dans le cadre de la première réunion du Groupe de travail sur la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) du Comité dont la première session s'est tenue du 28 au 30 avril 2010. Cette réunion a bénéficié du soutien financier de la FAO et de l'appui technique des personnes ressources du SIF et de l'organisation International MCS Network et enregistré la participation des six (6) Etats membres du CPCO. Pour chacune des présentations et les discussions qui en ont suivi, le Groupe de Travail a formulé des recommandations et arrêté un chronogramme de travail sur la période 2010- 2011.

Cette réunion a également procédé au suivi des actions de mise en œuvre du plan régional de lutte contre la pêche illicite et des besoins de mise en œuvre des mesures de l'Etat du port.

Les impacts de la tenue de cette réunion du Groupe de travail ont été immédiats :

- i) Invitation du personnel des Etats membres en charge de la lutte contre la pêche illicite à une session de formation au Cap en Afrique du Sud, initiée par le CCAMLR
- ii) Invitations du Secrétariat du CPCO à diverses rencontres sur la pêche illicite initiées dans la sous région (ACP Fish II, UEMOA, UA) et à l'international (FAO, EFJ Chatham HOUSE Londres)

- iii) Engagement renouvelé du projet ACP Fish II à soutenir les Etats membres du CPCO à travers les activités de ce groupe de travail
- iv) Edition de 2.000 prospectus visant à sensibiliser contre la pêche illicite dans la région du CPCO, en collaboration avec le programme SIF.

**✚ Le Secrétariat du CPCO invite les Etats membres à rapporter régulièrement les initiatives nationales visant à lutter contre la pêche illicite dans le cadre de la mise œuvre du plan régional de lutte contre la pêche INN, et d'échanger les bonnes pratiques dans la sous région par le biais du site web du CPCO.**

#### **COMPOSANTE 4 : Améliorer à la compréhension de questions spéciales importantes à la gestion durable des pêches dans la sous région.**

Les activités de cette rubrique devraient être respectivement menées dans le cadre des nouveaux engagements du Comité avec les partenaires ci après : i) le WWF- programme WAMER pour le développement d'activités pilotes en vue de la compréhension et du suivi des impacts du changement climatique dans les pêcheries ; ii) le Programme Marin Côtier en Afrique de l'ouest et du centre (MACO) de l'UICN et le programme GCLME pour l'extension des activités liées aux aires marines protégées dans la région ; (iii) le Programme Pêche et VIH/SIDA en Afrique (FAO/WordFish Center) pour l'étude diagnostic de la dynamique de la pêcherie et l'analyse de la chaine de valeur et la lutte contre le SIDA dans la pêche.

Cependant, faute de financement disponible pour les uns et de convention de collaboration en vigueur, pour les autres, ces activités n'ont pu être menées.

### **III. SUIVI DES RECOMMANDATIONS**

Le rapport de la troisième Conférence des ministres du CPCO, tenue en décembre 2010, au Ghana, a été finalisé et envoyé aux pays membres en janvier 2010.

#### **3.1 Engagements de la Côte d'Ivoire**

L'appui annuel au Secrétariat Général du CPCO a été budgétisé par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire au titre de l'exercice 2010. Les paiements sont en cours.

#### **3.2 Engagements du Ghana**

Les résultats ci-dessus ont été obtenus auprès des Autorités du Ghana, au titre de cette année :

- a. Délivrance du permis de travail et de résidence au Secrétaire Général,
- b. Ouverture du compte officiel du CPCO à Barclays Banque, Ghana.

**✚ Les dispositions visant à l'adoption de l'accord de siège, le paiement des contributions, la mise à disposition du personnel d'appui, de même que la requête du transfert du Siège du Comité de Tema à Accra pour une meilleure visibilité et une bonne collaboration avec les Etats membres et partenaires, sont toujours en souffrance. Plus particulièrement pour l'adoption de l'accord de siège, le Directeur des pêches a instruit sa hiérarchie par courrier daté du 6 septembre 2010.**

### 3.3 Engagements du Nigeria

Suite à la défection du gouvernement du Libéria d'abriter la 4<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de Novembre 2010, par lettre No RL/MOA/FAC/M-182/10 du 24 février 2010, les Autorités de la République Fédérale du Nigeria ont marqué leur accord de principe pour abriter cette session.

De plus le Nigeria a pris les dispositions nécessaires pour tenir les engagements pris lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle du CPCO tenue en décembre 2009 à Accra, Ghana. Ainsi, des équipements ont été remis au Secrétariat Général du CPCO en avril 2010, comprenant quatre (4) ordinateurs portables, une (1) imprimante, une (1) photocopieuse, deux (2) appareils photos numériques et des fournitures de bureaux.

***✚ Il est prévu la remise d'un véhicule 4X4 Toyota Hilux Pick-up et le paiement des trois (3) années d'arriérés de contributions statutaires du Nigeria, à la 4ème session de Conférence ministérielle de 2010, prévue à Abuja, au Nigeria. S'agissant de l'engagement du Nigeria, visant à la mise à disposition du Secrétariat du Comité d'un expert pour le renforcement de son effectif, aucune suite n'a été donnée à ce jour.***

### 3.4 Engagement du Togo

La République Togolaise a épuré son arriéré de cotisation au titre de l'exercice 2009 (courant novembre 2010) et s'active pour le règlement de sa contribution de l'année en cours.

### 3.5 Autres dispositions

Le Bénin et le Libéria ont également pris des dispositions administratives et financières pour solder leurs arriérés de contributions. Mais ces dispositions sont jusque là restées sans suite.

***✚ Le Secrétariat prie les Etats membres et particulièrement les membres du Comité Consultatif et de Coordination (CCC) à redoubler les efforts dans le suivi des recommandations pour une plus grande effectivité des actions du CPCO dans les pays et pour son autonomie financière.***

## IV - BILAN FINANCIER ET DU PESONNEL DU COMITE

Conformément aux conclusions de la Conférence Ministérielle de décembre 2009, le budget de la mise en œuvre des activités programmées au titre de 2010 était composé des contributions obligatoires des Etats membres et des appuis attendus des partenaires identifiés.

### 4.1 Bilan de la mobilisation de la contribution des Etats

A la date de finalisation de ce rapport seule la Côte d'Ivoire, dans le respect de ses engagements précédents relatifs à la prise en charge du Secrétaire Général et de sa contribution a honoré l'entièreté de sa contribution au Comité.

Le Togo a apuré l'arriéré de contribution de 2009 et reste actif pour la mobilisation de sa contribution de l'exercice 2010. Cette contribution libérée courant novembre 2010, n'a pu être utilisée au de titre de l'exercice 2010.

Les autres Etats membres (Liberia, Ghana, Bénin et Nigeria) accusent donc des arriérés de contributions couvrant les exercices de 2008, 2009 et 2010.

La situation des dépenses effectuées est présentée en annexe, le reste à payer à ce jour, s'élève à 23.530 USD.

- ✚ ***Le Secrétariat propose que les dépenses en souffrance ou les avances sur le budget de fonctionnement au titre de l'exercice 2010 soient effectuées au fur à mesure des apurements des arriérés de contributions par les Etats membres.***
- ✚ ***Les délégations des Etats concernés sont invitées à informer davantage la présente session sur les avancées des dispositions prises en vue du règlement de leurs contributions respectives.***

#### **4.2 Mobilisation de la contribution des partenaires**

La première dotation du projet d'appui au Comité des pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée financé par la Coopération Suédoise (SIDA) à hauteur d'environ 225.000 USD est à présent épuisée. Sa contribution au budget 2010 était estimé à 20.000 USD a permis le financement de la première réunion du Groupe de travail sur la pêche INN. Ce financement dont la date de clôture, initialement fixée au 31 décembre 2009, a été une seconde fois prorogée jusqu'au 31 décembre 2010, sans aucune ressource additionnelle.

- ✚ ***Le Secrétariat suggère l'envoi d'un courrier de relance auprès de la DG de la FAO pour la mise à disposition des ¾ du financement restant au Comité.***

La seconde dotation issue du TCP d'appui à la préparation du Plan Stratégique 2010-2020 du Comité est effective est en cours d'exécution. Outre la réalisation des activités techniques programmées au titre de ce TCP, le Secrétariat a bénéficié d'un équipement en matériels informatiques et des fournitures de bureau au titre de l'exercice 2010.

- ✚ ***Le détail des dépenses est disponible dans le document projet et auprès de la FAO.***

#### **4.3 Mobilisation du personnel Secrétariat du Comité**

Devant l'ampleur que prennent les activités du Secrétariat du Comité et la non tenue des engagements des Etats membres relativement au renforcement du personnel, le Secrétaire a eu recours au recrutement d'une assistante. Celle-ci bénéficie d'un contrat local d'un an.

### **V – CONTRAINTES**

Les contraintes du Secrétariat Général restent persistantes depuis sa création et sont liées à la non réalisation des engagements pris par la plupart des Etats membres ou parfois le retard accusé dans leur mise œuvre. Il faut noter :

- L'insuffisance des moyens de fonctionnement du Secrétariat et qui ne sont disponibles que dans le dernier trimestre de l'année ; en dépit des engagements de la réunion précédente fixant le premier trimestre comme date butoir de mobilisation des moyens de fonctionnement.
- Les difficultés administratives qui nécessitent la clarification du statut du Comité et de son personnel auprès des Autorités du Ghana.
- Le besoin d'une plus grande visibilité du Comité et de son siège.

### 5.1 Moyens de fonctionnement

Le règlement des contributions des Etats membres tardent à se mettre en place, privant ainsi le Secrétariat de moyens de fonctionnement.

- ✚ ***Le Secrétariat recommande qu'un mécanisme approprié soit trouvé en vue de mettre à sa disposition un minimum d'appui de trois (3) mois après l'adoption du budget du nouvel exercice et de rendre régulière sa prise en charge.***

### 5.2 Personnel

L'effectif du personnel reste réduit. Le Secrétaire Général constitue l'unique personnel permanent, cela malgré les appels auprès du pays siège en vue de mettre à la disposition du Comité le personnel d'appui conformément aux engagements pris. Cette situation devient donc intenable pour la bonne conduite du Comité.

- ✚ ***Le Secrétariat prie le Ghana d'honorer son engagement relativement au personnel d'appui au Secrétariat et suggère le renouvellement du contrat de l'Assistante, en attendant l'effectivité des engagements.***
- ✚ ***Il rappelle sa requête auprès des Etats afin de mettre à la disposition du Comité un (1) cadre biologiste des pêches ou en planification des projets, en appui au Secrétaire général pour une plus grande efficacité, en application des dispositions d'organisation du Secrétariat du Comité adopté en 2008.***
- ✚ ***Enfin, le secrétaire invite les partenaires qui le souhaitent, à mettre à la disposition du Comité, des Experts pour des échanges d'expérience entre structures suivant un protocole précis de collaboration.***

### 5.3 Faible visibilité du Siège du Comité

En effet, l'étude diagnostic de l'environnement de travail (forces et faiblesses) du Comité dans le cadre de la préparation du plan stratégique a également relevé que le choix de Tema pour abriter le Siège d'une Organisation internationale n'est pas approprié. Il serait opportun que les Autorités du pays hôte, prennent la mesure de la situation pour le transfert du Siège du Comité de Tema à Accra.

- ✚ ***Les Etats membres du comité sont invités à se prononcer sur cette proposition.***

## VI – CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les résultats de cet exercice n'ont été possibles que grâce à l'appui technique et matériel de la FAO et du financement de la Coopération Suédoise. Ainsi, la plupart des activités techniques programmées ont pu être exécutées et méritent d'être renforcées.

Le Secrétariat se félicite de l'engagement continu des Etats membres et des partenaires envers le Comité, notamment la FAO et le NEPAD, ainsi que de l'adhésion du Comité, en qualité de membre ou d'observateur, dans les Comités de direction des projets de gestion des ressources halieutiques mis en œuvre dans la région.

Devant cette sollicitation croissante du Comité, il est de plus en plus indispensable que les Etats membres poursuivent et renforcent leur assistance au Secrétariat, notamment la finalisation du processus d'établissement du Siège du Secrétariat, la mise à disposition du personnel d'appui, le paiement des contributions pour son plein fonctionnement.

Au niveau de la conduite des activités techniques de renforcement de la coopération et de gestion halieutique, le Secrétariat encourage les Etats membres à :

- poursuivre l'amélioration des statistiques nationales et régionales des pêches dans le cadre du projet Fish Code STF
- s'approprier les axes prioritaires et les projets identifiés dans le cadre du Plan Stratégique du CPCO pour la gestion des pêches dans la sous région
- mettre en œuvre le Plan d'Action Régional de lutte contre la pêche INN et en assurer un reportage régulier pour échanger les bonnes pratiques
- collaborer efficacement avec les projets et programmes de développement des pêches en cours dans la région.

**Programme régional pour la mise en œuvre du  
Plan stratégique du CPCO 2011 - 2020**

Le Comité des pêches pour le centre ouest du golfe de Guinée (CPCO) est une organisation intergouvernementale créée par Convention signée le 7 novembre 2007 à Cotonou, Bénin. Les signataires de la Convention, membres du Comité sont : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, le Nigeria et le Togo. La Convention couvre toutes les ressources halieutiques dans le domaine de compétence des parties contractantes.

Le CPCO a élaboré un plan stratégique pour guider ses activités de 2011 à 2020. Ce plan a été adopté lors de la quatrième réunion de la Conférence des Ministres tenue en décembre 2010 à Abuja, Nigeria. Il exprime clairement l'engagement continu du Comité d'assurer le développement durable des activités halieutiques et démontre le soutien du CPCO à ces Etats membres pour protéger leurs écosystèmes aquatiques, assurer l'utilisation durable de leurs ressources halieutiques et améliorer les bénéfices aux plans social et économique de leurs populations aussi bien présentement que dans le futur.

La **mission** assignée au Comité des pêches (CPCO) est de promouvoir la coopération entre les Etats membres et les appuyer pour bâtir un secteur des pêches durable et en tirer des niveaux élevés de bénéfices sociaux et économiques en harmonie avec l'environnement et en conformité aux normes internationales. Cette mission constitue le but du programme.

Comme indiqué dans le plan stratégique, le Comité poursuit un objectif global, cinq objectifs techniques stratégiques et un objectif organisationnel stratégique/fonctionnel qui se rapportent aux domaines spécifiques d'intervention au cours de la période de dix ans allant de 2011 à 2020. Ces domaines d'intervention correspondent aux composantes du Programme de mise en œuvre du plan stratégique.

**L'objectif global** est d'assurer le développement durable des ressources halieutiques dans la zone couverte par la Convention du CPCO.

Les six **objectifs stratégiques** sont les suivants :

- 1) Reconstruire et maintenir des ressources halieutiques robustes à travers des réformes de politiques, une planification en coopération de la réglementation, une bonne gouvernance et des institutions améliorées
- 2) Développer et mettre en œuvre des cadres de gestion appropriés qui assurent que les commerce intra régional et international du poisson et des produits halieutiques, et que le maximum de bénéfices économiques et sociaux est tiré de ces pêches
- 3) Renforcer les capacités des pêcheurs artisans des pays membres et d'autres opérateurs afin de créer des moyens d'existence durables pour leurs populations à partir de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation durables de leurs ressources halieutiques

- 4) Renforcer les capacités nationales pour un système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches efficace, efficient et durable, et mettre en place des mécanismes de coopération régionale efficace en SCS et les faire fonctionner pour mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans le centre ouest du golfe de Guinée
- 5) Renforcer la recherche coopérative et s'assurer que les décisions relatives aux ressources sont basées sur une solide connaissance, une méthodologie scientifique et de meilleures informations disponibles.
- 6) Assurer la mise en œuvre efficace du travail du Comité à travers une gestion basée sur les résultats, une communication améliorée ainsi que sur de meilleurs systèmes et outils de gestion financière, humaine et de la connaissance.

Le présent Programme a été préparé pour la mise en œuvre de ce plan stratégique.

Les propositions de projets formulées pour chacune des six composantes du Programme sont listées ci-après.

**Composante 1 :** Amélioration des politiques, de la gouvernance et des arrangements institutionnels

Projet 1.1 : Appui pour le renforcement de la coopération sous régionale dans le cadre des réformes des institutions

Projet 1.2 : Création d'arrangements institutionnels régionaux en matière de conservation et de gestion des ressources halieutiques transfrontalières (petits pélagiques)

Projet 1.3 : Appui aux pays membres dans la formulation de politiques nationales de pêche

**Composante 2 :** Conservation et utilisation responsable des ressources halieutiques

Projet 2.1 : Renforcement des capacités en matière de règles et de procédures du commerce intra régional and international

Projet 2.2 : Appui aux pays membres pour la préparation et la mise en œuvre de plans d'aménagement de ressources spécifiques

**Composante 3 :** Amélioration de la gestion des pêcheries artisanales et des moyens d'existence des pêcheurs artisans

Projet 3.1 : Renforcement des capacités des parties prenantes pour participer à la planification et à la mise en œuvre des politiques et programmes

Projet 3.2 : Appui à l'intégration des pêcheurs migrants

**Composante 4 :** Suivi, contrôle et surveillance (SCS) et lutte contre la pêche INN

Projet 4.1 : Mise œuvre du plan régional de lutte contre la pêche INN

**Composante 5** : Recherche sur la pêche et les disciplines liées

Projet 5.1 : Renforcement de la recherche en coopération et appui à la valorisation des résultats de la recherche halieutique

Projet 5.2 : Amélioration des connaissances sur le secteur de la pêche dans la région

**Composante 6** : Excellence dans la gestion

Projet 6.1 : Appui institutionnel au Secrétariat général du Comité.

Le cadre logique suivant fournit quelques activités retenues pour ces différents projets. Ces activités seront affinées dans le cadre de l'élaboration des notes conceptuelles des projets se rapportant à chacune des 6 composantes du Programme. Le budget requis pour la conduite des activités sera déterminé avec plus de précision. Le programme sera soumis aux partenaires pour son financement mais une contribution des Etats membres est attendue afin de démontrer l'engagement continu du Comité d'assurer un développement durable de la pêche dans la région.

## Cadre logique du Programme

**Nom du programme :** Mise en œuvre du Plan stratégique du Comité des pêches pour le centre ouest du golfe de Guinée (CPCO)

**Pays :** Zone couverte par la Convention du CPCO : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Nigeria et Togo

But	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Moyens de vérification	Hypothèses
Promouvoir la coopération entre les Etats membres et les appuyer pour bâtir un secteur des pêches durable et en tirer des niveaux élevés de bénéfices sociaux et économiques en harmonie avec l'environnement et en conformité aux normes internationales	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Indicateurs de sécurité alimentaire améliorés dans les communautés de pêche</li> <li>2- Ressources halieutiques gérées de façon durable</li> <li>3- Niveaux élevés des bénéfices tirés du secteur des pêches</li> <li>4- Durabilité environnementale de l'exploitation des ressources halieutiques assurée</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Statistiques économiques et sociales, indicateurs de pauvreté des Nations Unies et de la Banque Mondiale</li> <li>2- Rapports de la FAO sur la situation de la pêche dans le monde</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Les changements macro-économiques (ajustement structurel, changements démographiques, forte croissance de la population) ne vont pas affecter les bénéfices tirés d'une utilisation durable des ressources halieutiques.</li> </ol>
<b>Objectif</b>			
Assurer le développement durable des ressources halieutiques dans la zone couverte par la Convention du CPCO	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- L'état des ressources halieutiques, des écosystèmes et de leur utilisation durable s'est amélioré dans les pays membres du CPCO</li> <li>2- La pêche INN est considérablement réduite dans chaque pays</li> <li>3- Des mécanismes de gouvernance appropriés sont mis en place au niveau régional pour la gestion des ressources halieutiques transfrontalières</li> <li>4- La participation des parties prenantes est renforcée dans les processus de planification et de gestion au niveau national et régional</li> <li>5- Capacité scientifique et technique améliorée dans les pays membres pour la planification et l'élaboration des politiques et la gestion des pêches au niveau national et régional</li> <li>6- Formulation des politiques en cohérence avec les instruments internationaux et en réponse aux questions émergentes, améliorée pour chaque Etat membre</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Rapports annuels d'activités du Comité</li> <li>2- Rapports de la FAO sur la situation de la pêche dans le monde</li> <li>3- Rapports nationaux sur la pêche</li> <li>4- Documents de politiques nationales des pêches</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Stabilité politique et économique des Etats membres du CPCO</li> <li>2- Plus de ressources disponibles pour la gestion</li> <li>3- Adhésion des décideurs politiques aux réformes sur les politiques de pêche pour assurer une gestion durable des ressources halieutiques</li> </ol>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>7- Utilisation post capture et commerce de poisson et de produits de la pêche plus responsables plus prévisibles et harmonisées</li> <li>8- Opérations de pêche plus sécurisées, plus efficaces au plan technique et socio économique, respectant l'environnement et les règles à tous les niveaux</li> </ul>		
<b>Résultats attendus</b>			
<p>1- Des réformes de politiques et une planification en coopération de la réglementation sont entreprises, une bonne gouvernance est promue avec des institutions améliorées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Les politiques et pratiques affectant les pêches sont renforcées au niveau national et régional</li> <li>2- L'accès aux connaissances et leur partage sont améliorés pour la gestion des ressources halieutiques et le partage de ces connaissances</li> <li>3- Les principes de développement durable et éco systémique sont intégrés dans les politiques de planification et de gestion des pêches des pays membres</li> <li>4- Niveau d'harmonisation de l'accès aux ressources, des accords de partenariat</li> <li>5- La gouvernance est améliorée des pêches au niveau du Comité et dans les Etats Membres conformément aux normes internationales.</li> <li>6- Les stocks partagés sont gérés conformément aux dispositions de gestion conjointe ou coopérative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Documents gouvernementaux de politique et de planification</li> <li>2- Rapports de suivi du projet (Rapports annuels d'activités du Secrétariat général du Comité</li> <li>3- Rapports de consultation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Volonté des décideurs de procéder aux changements nécessaires pour une gestion durable des ressources</li> <li>2- Pas de résistance à la bonne gouvernance dans le secteur</li> <li>3- Plus de ressources disponibles pour plus de gestion efficace</li> <li>4- Les pays membres ont la volonté et sont en mesure d'adopter et de financer les changements</li> <li>5- Les pays membres ont la volonté et peuvent mettre en œuvre les changements</li> </ul>
<p>2- Les ressources halieutiques sont exploitées de façon durable, le commerce intra régional et international du poisson et des produits halieutiques s'est développé, et le maximum de bénéfices économiques et sociaux est tiré du secteur des pêches</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Niveau des bénéfices sociaux et économiques tirés par les pays membres</li> <li>2- La gestion des pêches intègre les principes de l'Approche écosystémique des pêches dans X pays</li> <li>3- Niveau d'information du public sur les écosystèmes côtiers et marins</li> <li>4- Degré de compétitivité des petits producteurs (qualité des produits et services)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Documents gouvernementaux de politique et de planification</li> <li>2- Rapports de suivi du projet (Rapports annuels d'activités du Secrétariat général du Comité</li> <li>3- Rapports de consultation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Les décideurs politiques adhèrent aux réformes sur les politiques de pêche et prennent en considération les liens entre les ressources halieutiques, le commerce et la lutte contre la pauvreté</li> <li>2- Commerce équitable des produits de la pêche</li> </ul>
<p>3- Des moyens d'existence durables sont créés pour leurs populations à partir de</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Un partenariat efficace est développé pour influencer les politiques et les pratiques dans X pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Documents gouvernementaux de politique et de planification</li> <li>2- Rapports de suivi du projet (Rapports annuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Le stress environnemental et climatique ne va pas affecter les gains au niveau de la production</li> </ul>

<p>l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation durables de leurs ressources halieutiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2- Les droits des pêcheurs et commerçants de poisson migrants sont reconnus dans la législation et les mesures développées dans la région</li> <li>3- Les communautés de pêche sont plus sécurisées et résilientes dans la région avec des équipements de base pour une vie décente</li> <li>4- Des partenariats stratégiques sont établis dans les pays membres pour appuyer la diffusion des connaissances acquises dans les communautés de pêche</li> <li>5- Les pêcheurs artisans des pays membres diversifient leurs moyens d'existence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>d'activités du Secrétariat général du Comité</li> <li>3- Rapports de consultation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2- Les populations ont la volonté d'appuyer les pratiques d'exploitation durable sur le plan environnemental.</li> <li>3- Les acteurs de la pêche et les institutions de gestion de la pêche coopèrent pour promouvoir une pêche responsable et durable</li> </ul>
<p>4- La pêche illicite, non déclarée et non réglementée est réduite dans le centre ouest du golfe de Guinée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Un système moderne de recherche des navires dans les eaux du Centre Ouest du golfe de Guinée est mis en place</li> <li>2- Les opérations de pêche dans la région sont plus sûres et plus efficaces</li> <li>3- Un cadre/plan régional est mis en œuvre avec succès pour contrecarrer, prévenir et éliminer la pêche INN dans la région.</li> <li>4- Les officiels des pays membres accordent une importance à l'éducation et au travail en partenariat avec les opérateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Documents gouvernementaux de politique et de planification</li> <li>2- Rapports de suivi du projet (Rapports annuels d'activités du Secrétariat général du Comité</li> <li>3- Rapports de consultation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Les pays membres s'engagent à appuyer la mise en œuvre du plan régional de lutte contre la pêche INN</li> <li>2- Les institutions nationales en charge de la gestion des ressources halieutiques acceptent de travailler en étroite collaboration avec les acteurs du secteur</li> </ul>
<p>5- La coopération en matière de recherche est renforcée et les décisions en matière de gestion des ressources halieutiques s'appuient sur de solides connaissances du secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Des bases de données appropriées, régulièrement mises à jour et consultées sont établies au niveau national et régional</li> <li>2- La recherche halieutique bénéficie d'un financement durable</li> <li>3- Les résultats de la recherche sont utilisés pour le développement des politiques et la prise de décisions en matière de gestion</li> <li>4- La recherche, l'administration et la profession travaillent en collaboration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Documents gouvernementaux de politique et de planification</li> <li>2- Rapports de suivi du projet (Rapports annuels d'activités du Secrétariat général du Comité</li> <li>3- Rapports de consultation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Les institutions de recherche halieutiques acceptent de se mettre en réseau</li> <li>2- Les Etats membres affichent une volonté de doter la recherche halieutique des moyens nécessaires</li> <li>3- La recherche, l'administration et la profession s'engagent à travailler en étroite collaboration</li> </ul>
<p>6- Le Comité travaille à partir d'une gestion basée sur les résultats, une communication améliorée et de meilleurs systèmes et</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Les résultats du Comité ont des impacts élevés au niveau national et régional</li> <li>2- Le comité dispose d'une grande performance et les politiques s'appuient sur le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Documents gouvernementaux de politique et de planification</li> <li>2- Rapports de suivi du projet (Rapports annuels d'activités du Secrétariat général du Comité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Le Secrétariat Général peut efficacement coordonner les activités dans les 6 pays membres (personnel fort, accord de siège)</li> <li>2- Les pays membres ont la</li> </ul>

outils de gestion financière, humaine et de la connaissance	<p>retour de l'information (feed back) du système de suivi évaluation et du rapportage</p> <p>3- Niveau d'efficience et d'efficacité du Comité (qualité du système de gestion mis en place)</p> <p>4- Niveau d'engagement du personnel et des pays membres du CPCO pour une vision et des valeurs communes</p> <p>5- Degré de mobilisation de ressources par le Comité</p>	3- Rapports de consultation.	volonté et sont en mesure d'appuyer le Secrétariat Général (adoption du règlement financier, paiement des contributions)
<b>ACTIVITES</b>	<b>MOYENS</b>	<b>COÛTS (A déterminer)</b>	
<b>1.1</b> Organiser un atelier régional sur la formulation des cadres de politiques	Atelier participatif		
<b>1.2</b> Fournir un appui pour la revue et l'actualisation des réglementations en matière de pêche dans les pays membres	Consultations – Ateliers participatifs		
<b>1.3</b> Coordonner l'assistance des partenaires du CPCO pour la réalisation des réformes des législations des pays membres	Consultations – Ateliers participatifs		
<b>1.4</b> Initier des études sur l'harmonisation de l'accès et des accords de partenariat	Etudes à conduire par des Consultants – Ateliers participatifs		
<b>1.5</b> Organiser un atelier sur les principes de gestion coopérative des ressources pélagiques partagées	Atelier participatif		
<b>1.6</b> Appuyer la revue des dispositifs de gouvernance	Consultations – Ateliers participatifs		
<b>2.1</b> Organiser un atelier régional sur la formulation de plans d'aménagement de ressources spécifiques intégrant les principes écosystémiques	Atelier participatif		
<b>2.2</b> Assister les pays membres à travers le projet FAO FishCode Project pour conduire des enquêtes cadres	Collaboration avec le projet FAO FishCode		

<b>2.3</b> Développer un système sous-régional d'enregistrement des navires de pêche	Consultations - S'inspirer du travail pilote mené au Ghana – Ateliers participatifs	
<b>2.4</b> Renforcer la collaboration avec INFOPECHE pour faciliter la diffusion des informations sur les marchés dans les pays membres	Signature d'un Protocole d'accord et suivi	
<b>2.5</b> Etablir une base de données sur les informations pertinentes relatives au commerce international du poisson et des produits de la pêche	Consultations – Ateliers participatifs	
<b>3.1</b> Compiler et diffuser les informations pertinentes sur le commerce aux pays membres	Groupes de travail et Rapportage – Ateliers participatifs	
<b>3.2</b> Initier des actions de partenariat avec l'UEMOA pour inscrire la question relative à la décision / réglementation en faveur des pêcheurs, commerçants et autres opérateurs, migrants dans l'agenda de la CEDEAO	Signature d'un Protocole d'accord et suivi	
<b>3.3</b> Fournir un appui et des conseils sur l'établissement et la mise en place d'un schéma de certification des captures en accord avec la réglementation 1005/2008 de l'UE	Assistance technique et Renforcement des capacités – Ateliers participatifs	
<b>3.4</b> Assister les pays membres avec des informations contemporaines sur les conditions du commerce intra-régional	Assistance technique et Renforcement des capacités – Ateliers participatifs	
<b>4.1</b> Encourager les Etats à intégrer les standards et principes pertinents des accords internationaux pertinents dans les réglementations	Consultations – Ateliers participatifs – Lobbying	

nationales		
<b>4.2</b> Urger les Etats à adhérer aux Conventions internationales relatives à la sécurité en mer, etc.	Consultations – Ateliers participatifs	
<b>4.3</b> Etablir une liste noire des navires dans la zone CPCO	Consultations – Collaboration avec les institutions nationales	
<b>4.4</b> Initier l’harmonisation des procédures et conditions d’enregistrement des navires de pêche industrielle	Consultations – Ateliers participatifs	
<b>4.5</b> Assister les Etats membres à ratifier tous les instruments internationaux pertinents relatifs à la pêche INN	Consultations – Ateliers participatifs	
<b>4.6</b> Evaluer les besoins en SCS	Consultations	
<b>4.7</b> Fournir des services pour un registre régional des navires en appui aux membres ayant des dispositifs d’octroi de licences	Consultations – Ateliers participatifs	
<b>4.8</b> Renforcement des capacités en SCS	Atelier régional et visites d’échanges	
<b>5.1</b> Appuyer les pays membres à forger des contacts entre scientifiques des institutions de recherche des Etats membres	Atelier régional : Développer des contacts et échanges d’informations entre les scientifiques - Participation active des institutions de recherche dans le travail du Sous-Comité scientifique du COPACE	
<b>5.2</b> Encourager la restitution des résultats de la recherche aux utilisateurs finaux	Ateliers participatifs – Développement d’une collaboration entre les chercheurs et les utilisateurs finaux	
<b>5.3</b> Appuyer la standardisation et l’harmonisation progressives des bases des données	Ateliers participatifs	
<b>5.4</b> Appuyer pour l’implication effective des institutions de recherche dans les activités d’évaluation des stocks effectuées par le Projet Nansen dans la région	Collaboration à développer avec le projet Nansen	

<b>5.5</b> Faciliter la fourniture de conseils scientifiques de la recherche au Comité	Développer un partenariat durable	
<b>6.1</b> Mettre en place et gérer des facilités en TIC y compris le site Web du CPCO	Consultants - – Ateliers participatifs	
<b>6.2</b> Maintenir et améliorer continuellement le site Web	Consultants et Staff du Secrétariat général du CPCO	
<b>6.3</b> Mettre en place la réglementation financière du CPCO	Agent Administratif et Financier du CPCO	
<b>6.4</b> Etablir des systèmes et procédures pour la collecte, le stockage et la diffusion des données et informations	Staff du Secrétariat général du CPCO + Consultants	
<b>6.5</b> Etablir et améliorer continuellement à la fois une bibliothèque virtuelle et conventionnelle	Staff du Secrétariat général du CPCO + Consultants	
<b>6.6</b> Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources	Agent Administratif et Financier du CPCOA	

**Annex 5**  
**Annual Programme of Activities and Budget 2011 of the Committee**

**INTRODUCTION**

Le Secrétariat Général se propose à travers ce plan d'activités 2011 de poursuivre les missions régaliennes de la promotion de la coopération halieutique du comité par sa représentation et sa collaboration avec les structures de gestion des pêches dans la sous région.

La priorité sera donnée aux activités de mise en œuvre du Plan d'Action Régional de lutte contre la pêche Illicite ainsi que la finalisation du plan stratégique (PS) 2010 – 2020. Ceci pour deux objectifs :

1. Intensifier la lutte contre la pêche INN
2. Mobiliser les partenaires autour des objectifs prioritaires du comité

**I. OBJECTIFS**

- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance à travers une coopération adéquate entre les pays membres dans la gestion des ressources halieutiques des eaux sous leur juridiction nationale.
- Favoriser les échanges d'expériences entre les administrations des pêches de la sous-région dans la mise en œuvre du plan régional de lutte contre la pêche INN et le plan stratégique en cours de finalisation.

**II. MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS**

Les activités du Comité seront financées par des contributions volontaires et statutaires des Etats membres pour ce qui concerne le fonctionnement du Secrétariat.

Les activités techniques programmées seront conduites dans le cadre de la mise en œuvre du Projet TCP de préparation du Plan Stratégique (PS) et par le développement de partenariat avec les projets en cours dans la région.

**III. MOYENS HUMAINS**

Outre le personnel permanent du Secrétariat Général, la contribution des experts nationaux de chaque administration des pêches des pays membres sera nécessaire.

Des services de consultants internationaux spécialisés seront requis dans des domaines particuliers des politiques, des réglementations et du SCS pour la gestion des pêches.

**IV. ACTIVITES IDENTIFIEES ET PROGRAMMEES**

**COMPOSANTE 1 : Amélioration du cadre de gestion des stocks partagés**

Ces activités sont conduites en collaboration entre le Groupe de travail (GT) ad hoc sur l'amélioration des statistiques du CPCO et le projet FishCode STF.

La première phase du projet régional de la FAO FishCode STF, soutenue par le gouvernement de la Suède, a officiellement pris fin en Octobre 2010. Dans une deuxième phase (selon les fonds disponibles) les activités pourraient porter sur : i) l'amélioration de la collecte des données de pêche artisanale ; ii) renforcement des capacités du personnel national ; iii) le développement national et sous régional du Système d'information sur les pêches ; iv) l'harmonisation régionale et le renforcement de partenariats.

Pour le renforcement des activités de ce projet dans la sous région du CPCO, Il est également envisagé par le Secrétariat de soumettre une proposition d'un projet TCP à la FAO pour financement.

### **COMPOSANTE 2 : Amélioration du système de suivi, contrôle et surveillance**

Cette question s'inscrit dans la mise en œuvre du plan régional de lutte contre la pêche INN du CPCO. Elle sera menée à travers le Groupe de travail sur la lutte contre la pêche illicite et en partenariat avec les projets et programmes en cours dans la région.

Activité 1 : Etablir un accord sur les termes et conditions minimum de collaboration à travers le développement du plan stratégique (ACP FISH II) et d'échange de donnée et de bonne expérience dans la lutte contre la pêche INN (GT)

Activité 2 : Etablir la liste des navires enregistrés et autorisés à la pêche dans chaque pays ainsi qu'un fichier régional de pêche, notamment à travers le projet ACP Fish II/ Fichier Mondial de la FAO

Activité 3 : Assister les Etats dans la mise en œuvre des dispositions des mesures contraignantes de l'Accord sur les mesures du ressort des Etats de Port de la FAO. En liaison avec le NEPAD/SIF, la FAO, ACP Fish II (Dialogue institutionnel) et le Programme de formation (US)

### **COMPOSANTE 3 : Revue des politiques et méthodes de gestion des pêches et ajustements proposés dans la sous région.**

Le secrétariat contribuera aux différentes études programmées ou stratégie en cours dans la région et prendra une part active dans l'organisation des sessions de formation et des réunions de validation des rapports des études thématiques organisées par les partenaires et institutions de la région. Ainsi, il veillera à faire émerger la position des Etats membres du CPCO et de l'Afrique dans le processus de révision des politiques (voix de l'Afrique).

Activité 1 Contribuer à la revue du secteur ou de politiques de pêche spécifiques ; et identifier des stratégies pertinentes ainsi que des choix politiques pour éliminer les contraintes.

Activité 2 Diffuser les publications et les résumés sommaires.

#### **COMPOSANTE 4 : Améliorer la coopération sous régionale et assurer une gestion durable des pêches.**

Le Comité devra poursuivre les contacts avec les Autorités des Etats membre et répondre aux sollicitations des organisations sœurs de pêches. Etre également présent aux principaux forums de discussions sur la gestion durable des pêches afin de saisir les opportunités qui s'y présentent pour la région

De même des sessions ordinaires du Comité seront poursuivies et des réunions techniques pourront être organisées sur les thématiques majeures émergentes pour le renforcement des capacités de ses membres, notamment à travers les groupes de travail.

Au niveau de la recherche de financement les initiatives seront prises pour la relance du projet d'appui au CPCO, il s'agira de recourir à la mobilisation du reliquat du budget initial de ce projet de 1.000.000 US\$ dont la somme de 250.000 US\$ a été décaissée en 2008.

La mobilisation et la coordination de nouveaux financements dans la région sera indispensable pour la poursuite des ambitions et objectifs du Comité. Il faudra donc finaliser le plan stratégique du CPCO et soumettre des projets d'intérêt commun aux partenaires.

Enfin développer une stratégie de communication active pour la promotion du Comité.

Activité 1 : Poursuivre les missions et les rencontres programmées dans les Etats membres.

Activité 2 : Participer aux rencontres programmées par les organisations régionales de gestion des pêches : COPACE, ICCAT, UEMOA, COMHAFAT.

Activité 3 : Finaliser ou formaliser les relations de coopération entre les organisations de la région : UEMOA, GCLME, CEDEAO.

Activité 4: Rechercher des financements et coordonner l'action des partenaires à travers l'organisation de la réunion des donateurs et la promotion du plan stratégique 2010-2020

Activité 5 : Planifier les sessions de la conférence ministérielle et des réunions du comité de coordination consultatif (CCC)

Activité 6 : Organiser des sessions de formation et des réunions techniques,

Activité 7 : Faire le suivi et le rapport sur l'état de la mise en œuvre des décisions et des recommandations, notamment le plan régional de lutte contre la pêche INN et le plan stratégique 2010-2020.

Activité 8 : Disséminer les documents officiels et d'informations (site web, prospectus et rapports divers)

#### **V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE**

Les activités précitées seront entreprises sur la base d'études de cas, ou de consultations, d'arrangements de réseautage, de groupes de travail, de séminaires et d'ateliers. Dans la plupart des cas, elles seront organisées conjointement avec les réunions du Comité Consultatif de Coordination en liaison avec les partenaires.

Le Comité travaillera en étroite collaboration avec les projets et organisations non gouvernementales ainsi que les institutions spécialisées intervenant dans le secteur des pêches dans la région.

## **VI. RESULTATS ATTENDUS**

A terme, il est particulièrement espéré que des pays auront acquis de l'expérience en matière de coopération sous régionale en vue de résoudre les problèmes de développement et de gestion des pêches dans les eaux sous leur juridiction.

Le Comité contribuera à l'atteinte de ces résultats en servant de plateforme de concertation, de recherche de partenaires techniques et financiers et fournir l'assistance nécessaire à la mise en œuvre des activités identifiées. Ainsi les pays pourront initier des actions visant à :

- Développer un système de gestion d'information intégré et de prise de décision pour la gestion des pêches ;
- Elaborer des procédures et acquérir des équipements pour le suivi contrôle et surveillance (SCS) ;
- Etablir un programme exhaustif (enquête cadre et socio économique) destiné au suivi et à l'évaluation des captures des ressources marines vivantes ;
- Formuler des stratégies régionales pour une gestion à long terme des ressources ;
- Concevoir des arrangements pour assurer le bien être des pêcheurs à petite échelle (en matière de migration des pêcheurs, de sécurité en mer et de commercialisation des produits de la pêche) ;
- Harmoniser la réglementation des pêches ;
- Renforcer la collaboration en matière de gestion des pêcheries.

## **VII. CONDITIONS DE REALISATION**

La réalisation de ce programme est assujettie à un certain nombre de conditions. Outre les risques naturels qui pourraient survenir, les pays membres devront accepter de collaborer avec le Secrétariat Général du Comité. Pour ce faire, ils devront honorer à temps leurs contributions au budget et doter le Comité en équipements et en personnel.

Et les programmes et projets en cours devront se poursuivre harmonieusement suivant leur calendrier établi.

Enfin, conformément à son mandat, les membres du Comité Consultatif et de Coordination devra assister le Secrétariat dans le suivi des recommandations et à lever les blocages ou retards qui pourraient survenir dans la mise en œuvre de ce programme.

## VIII. CHRONOGRAMME

COMPOSANTES / ACTIVITES	PERIODE				RESPONSABLES ET COMMENTAIRES
	T1	T2	T3	T4	
<b>COMPOSANTE 1: Amélioration du cadre de gestion des stocks partagés.</b>					
Activité 1 : Améliorer la collecte des données de pêche artisanale;	X	X	X	X	Projet FAO FishCode STF / Groupe de Travail/ SG du Comité
Activité 2 : Renforcer les capacités du personnel national		X	X	X	
Activité 3 : Développer au niveau national et sous régional un système d'information sur les pêches					
Activité 4 : proposer un projet TCP à la FAO pour le renforcement des acquis de la phase 1		X			
<b>COMPOSANTES 2 : Amélioration du système de suivi, contrôle et surveillance</b>					
Activité 1 : Etablir un accord sur les termes et conditions minimum de collaboration à travers le développement du plan stratégique (ACP FISH II) et d'échange de donnée et de bonne expérience dans la lutte contre la pêche INN (GT)		X			Groupe de Travail / SG du Comité / Partenaires.  Activité prioritaire 1
Activité 2 :Etablir la liste des navires enregistrés et autorisés à la pêche dans chaque pays ainsi qu'un fichier régional de pêche, notamment à travers le projet ACP Fish II			X		
Activités 3 : Assister les Etats dans la mise en œuvre des dispositions des mesures contraignantes de l'Accord sur les mesures du ressort des Etats de Port de la FAO. En liaison avec le NEPAD/SIF/ la FAO et le Programme de formation des observateurs et inspecteurs (US)			X	X	
<b>COMPOSANTE 3 : Revue des politiques et méthodes de gestion des pêches et ajustements proposés</b>					
Activités 1 : contribuer à la revue du secteur ou de politiques de pêche spécifiques ; et identifier des stratégies pertinentes ainsi que des choix politiques pour éliminer les contraintes	X	X	X	X	
Activité 2 : Diffuser les Publications et des résumés sommaires	X	X	X	X	
<b>COMPOSANTE 4 : Améliorer la coopération sous régionale et assurer une gestion durable des pêches</b>					
Activité 1 : Poursuivre les missions et des rencontres programmées dans les Etats membres	X	X	X	X	
Activité 2 : Participer aux rencontres programmées par les organisations régionales de gestion des	X	X	X	X	

pêches : COPACE, ICCAT, UEMOA, COMHAFAT, etc.					<b>Secrétaire Général du Comité</b>
Activité 3 : Finaliser ou Formaliser les relations de coopération entre les organisations de la région : UEMOA, GCLME, CEDEAO,	X				
Activité 4 : Rechercher des financements et des partenaires à travers l'organisation de la réunion des donateurs et la promotion du plan stratégique 2010-2020	X	X	X	X	
Activité 5 : Planifier les sessions de la conférence ministérielle et des réunions du comité de coordination consultatif		X		X	
Activité 6 : Organiser des sessions et des réunions techniques (GT)	X		X		
Activité 7 : Faire le suivi et le rapport sur l'état de la mise en œuvre des décisions et des recommandations notamment le plan régional de lutte contre la pêche INN et le plan stratégique 2010-2020.	X	X	X	X	
Activité 8 : Disséminer les documents officiels et d'informations (site web, prospectus et rapports divers)	X	X	X	X	

**Note de présentation du budget 2011**

**INTRODUCTION**

Le budget du Comité comprend les contributions obligatoires des Etats membres et des appuis financiers identifiés auprès des partenaires.

Il faut signaler qu'en raison de la faible mobilisation des ressources attendues des Etats membres au budget de l'exercice précédent, les principaux postes de dépenses d'équipement et de fonctionnement ont été pour la plus part reconduits.

Tandis que les charges liées à l'organisation des sessions ordinaires du CPCO et la contrepartie du CPCO à la mise en œuvre des projets d'appui du Comité vont enregistrer une nette hausse pour faciliter la coordination des activités par le Secrétariat.

**A – CONTRIBUTION ATTENDUE DES ETATS MEMBRES**

Il s'agit des appuis sollicités auprès des Etats membres afin de fournir les moyens de fonctionnement et de coordination au Secrétariat :

**EQUIPEMENTS NON CONSOMMABLES**

**1- Un véhicule (40.000 US\$)**

Le budget au titre de l'équipement prévoit un véhicule du Secrétariat Général du Comité.

Il est indispensable de doter le secrétariat du Comité d'un véhicule de type 4X4.

**2- NTIC et frais de communication (5.000 USD)**

Cette rubrique prend en compte les charge liées à l'hébergement du Site du Comité, le téléphone, et achat de logiciels ;

**EQUIPEMENTS CONSOMMABLES**

**Fournitures de bureau (10.000 US\$)**

Paquets de rames, lots de bics, crayons, feutres, règles, encre, fiche multiples etc...

**REMUNERATION DU PERSONNEL (55.000 US\$)**

Conformément à l'article 11(3) de la Convention, le gouvernement de la Côte d'Ivoire est responsable du salaire de base du Secrétaire général et le Comité devrait fournir les allocations complémentaires conformément à la grille salariale et autres avantages adoptés lors de la Conférence d'Abidjan, en 2008.

Sur cette même base, les prévisions des salaires et des allocations ont été faites pour le reste du personnel. La rémunération des salaires et des allocations est à prévoir ainsi sur la base du personnel attendu du Secrétariat qui comprend :

- Le Secrétaire général
- Une (1) secrétaire bilingue
- Un (1) agent administrateur et financier
- Un (1) chauffeur.

La rémunération de ce personnel (salaires et allocations correspondantes) est estimée à 55.000 US\$/an.

### **VOYAGES OFFICIELS (10.000 US\$)**

Ces voyages couvrent la participation du personnel du Secrétariat aux rencontres initiées par les Etats membres ou partenaires d'appui au secteur des pêches dans la sous région.

### **FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT**

Le Comité devra également prendre en charge les frais généraux du Secrétariat. Ceux-ci incluent :

#### **1- Carburant et entretien de véhicule**

Une prévision de consommation de carburant et des charges d'entretien pour le véhicule du Secrétariat **(10.000 US\$)**.

#### **2- Production, publications et abonnements aux revues et site internet spécialisés (5.000 US\$)**

Le Secrétariat prévoit des charges de traduction, de publication et d'édition des documents produits par le CPCO.

#### **3- Entretien des équipements informatiques (1.000 US\$)**

### **APPUIS TECHNIQUES ET ORGANISATION DES SESSIONS DU CPCO**

#### **1- Contrepartie du CPCO aux projets (20.000 US\$)**

Le CPCO prend en charge les frais additionnels afférents à la facilitation et la finalisation du TCP d'élaboration du plan Stratégique (PS) ainsi que les projets régionaux de l'UE, de FAO FishCode STF.

#### **2- 2. Organisation de sessions ordinaires et Groupe de travail (50.000 US\$)**

De plus les charges liées à la préparation des supports techniques et didactiques des réunions techniques, des groupes de travail et de formation ainsi que leur traduction, seront assurées par ce chapitre.

Enfin, en raison de la clôture des projets d'appui au CPCO financés par la FAO, les prochaines sessions ordinaires du CPCO devront être financées sur les ressources propres du Comité.

**✚ Au total la contribution des Etats membres est estimée à 200.000 US\$.**

Cette contribution se répartit entre les Etats selon la méthode de calcul adoptée à la réunion d'Abidjan 2008, à savoir :

- 60 % équitable entre les Etats
- 40 % au prorata des productions moyennes des pêches selon les statistiques de la FAO, sur la période de 2005 à 2007.

Le système de partage pour la contribution des Etats s'établit comme suit :

Pays	Productions (tonnes)	Pourcentage
Bénin	9.119	1,4
Côte d'Ivoire	26.364	4,0
Ghana	284.422	43,5
Liberia	9.529	1,5
Nigeria	305.791	46,7
Togo	19.176	2,9
Totaux	654.401	100%

Il en résulte la répartition ce qui suit :

Pays	Montant fixe (60%)	Montant variable (40%)	Total US\$ (100%)
Bénin	20.000	1.120	21.120
Côte d'Ivoire	20.000	3.200	23.200
Ghana	20.000	34.800	54.800
Liberia	20.000	1.200	21.200
Nigeria	20.000	37.360	57.360
Togo	20.000	2.320	22.320
Totaux	120.000	80.000	200.000

#### ARRIERES DE CONTRIBUTIONS DES ANNEES 2008, 2009 et 2010

**✚** Conformément aux dispositions de la Convention du Comité, les contributions des Etats sont obligatoires. Aussi espérons-nous enregistrer le paiement des arriérés de contributions dus par les Etats membres, **soit un arriéré de contributions total de 429.280 US\$.**

#### B- CONTRIBUTIONS ATTENDUES DES PARTENAIRES

Ces contributions sont mobilisées sur la base des documents de projets approuvés par les donateurs. Les postes de dépense excluent les charges quotidiennes de fonctionnement et les frais du personnel du secrétariat. Ainsi sont prises en compte les rubriques suivantes :

- *Recrutement de consultants internationaux :*

Les projets prévoient le recrutement de consultants internationaux pour la revue du secteur et la fourniture de conseils sur les thèmes principaux et stratégiques identifiés.

- *Contribution des Services de conseils techniques et juridiques :*

Des conseils techniques seront fournis au CPCO par le service de législation et des droits juridiques (LEGN) de la FAO pour revoir et faire des propositions d'adaptation de certains textes : conventions, statut, règlement intérieur etc.

- *Recrutement de Consultants/Experts nationaux/régionaux :*

Des spécialistes en gestion et aménagement et surveillance (Registres/VMS) des pêches pour l'élaboration des diagnostics nationaux seront recrutés dans chaque pays en une mission (enquêtes, analyses, suivi et formation).

- *Voyages officiels*

Il s'agit des frais de déplacements effectués à l'intérieur des pays membres par l'équipe des projets et les Experts nationaux et internationaux pour les réunions de validation des diagnostics et analyses divers.

- *Frais généraux et frais directs de fonctionnement*

Cette rubrique comprend les frais généraux de fonctionnement du projet, y compris de publication des rapports des consultants et des réunions/ateliers.

- *Organisation d'ateliers techniques et de formation*
  - Des ateliers seront organisés de manière participative sur des thèmes majeurs pour les Etats membres du CPCO (bonne gouvernance / aménagement des pêches, SCS et planification / formulation de projets d'intérêt commun) et permettront également de faire valider les différentes missions et études diagnostics des pêches établies au niveau de chaque pays dans le cadre des groupes de travail.
  - Une consultation des donateurs pour un appui à la mise en place des programmes et projets est prévue.

Les contributions attendues des partenaires au titre de 2011 seront issues des projets et appuis suivants :

#### **(iv) Financement NEPAD-Programme Pêche pour l'Afrique (PAF)**

Le CPCO et le Programme PAF/SIF collaborent dans la mise en œuvre de la composante lutte contre la pêche illicite et le programme de renforcement des capacités pour le développement

de la voix de l'Afrique dans les négociations et plaidoyers. Ainsi un financement est accordé au lancement des activités du Groupe de travail sur la pêche illicite du CPCO et le financement de missions.

✚ **Le montant indicatif annoncé est de 50.000 US\$.**

**(i) Financement FAO / TCP d'élaboration du Plan d'Action Stratégique (PS) du CPCO**

La FAO à travers ce TCP vise à appuyer le Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) pour la préparation d'un Plan d'Action Stratégique et d'un programme d'action régional couvrant la période 2010 - 2020.

Il s'agira pour l'exercice 2011 de finaliser les documents produits et organiser la réunion des donateurs.

✚ **Le montant de la dotation restante est estimée à 70.000 US\$.**

**iii) Financement du Projet ACP FISH II** dans la région Ouest de l'Afrique, qui prévoit d'intervenir, à la fois au niveau national et régional, a retenu les trois actions prioritaires à conduire au niveau de la région couvertes par CPCO : i) Appui à l'opérationnalisation du plan régional de lutte contre la pêche illicite du CPCO ; ii) Appui à la mise en place de registres de pêche nationaux et régional, à travers une consultation régionale. iii) Appui à la facilitation du dialogue institutionnel au niveau national pour la mise œuvre de l'Accord sur les mesures de l'Etat du port pour la lutte contre la pêche illicite.

✚ **Le montant de la dotation restante est estimée à environ 320.000 US\$.**

**CONCLUSION**

Le budget global du Comité au titre de l'exercice 2011 est de **640.000 US\$** dont la somme d'environ **440.000 US\$** disponible auprès des partenaires, destinée à la mise en œuvre des activités techniques identifiées au niveau des projets d'appui au CPCO. Cette contribution des partenaires pourrait s'accroître avec le cofinancement de certaines activités par plusieurs partenaires.

La contribution obligatoire des Etats membres à ce budget est estimée à **200.000 US\$** et est indispensable à la poursuite de la mission de représentation du Secrétaire, de la mobilisation des appuis des partenaires, l'équipement du Siège en matériel roulant et de la coordination de l'ensemble des activités des projets d'appui au titre de cet exercice 2011.

Enfin, les Etats membres sont priés de bien vouloir honorer leurs engagements à travers le paiement des arriérés de contributions dus au Comité et estimés à **429.280 US\$**.

**PROTOCOLE D'ACCORD**

ENTRE

LA COMMISSION INTERIMAIRE DU COURANT DE GUINEE /  
GRAND ECOSYSTEME MARIN DU COURANT DE GUINEE,

Ci-après dénommé IGCC/GCLME avec son Unité Régionale de Coordination à l'Avenue de Broz  
Tito (bureaux B et C), Boite Postale CT PMB 324 Cantonments, Accra, Ghana

Tél.: + 233 302 781 225 – Fax : +233 302 781 226

Représenté par le Coordonateur Régional / Le Secrétaire Exécutif

Dr Stephen Maxwell Donkor

D'une part

ET

LE COMITÉ DES PÊCHES DU CENTRE-OUEST DU GOLFE DE GUINÉE (CPCO),

Ci-après dénommé «Comité», Boite postale 62, Tema, Ghana,

Représenté par le Secrétaire Général,

M. Seraphin Dedi Nadjé,

D'autre part

Ci-après collectivement dénommées « les Parties»

## **Article 1 : Objectif**

L'objectif de ce Protocole d'accord (ci-après dénommé «Protocole») entre l'IGCC/GCLME et le Comité est de fournir un cadre officiel pour une coopération et une collaboration efficace dans le domaine de la pêche et la gestion durable de l'environnement et de souligner aussi les domaines d'intérêt commun pour le bénéfice des Etats membres des deux Parties

Par conséquent, l'IGCC/GCLME et le Comité ont décidé d'établir une coopération qui favorisera la mise en œuvre des programmes de développement dans le secteur de la pêche et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du millénaire compatibles avec la sécurité alimentaire, l'amélioration de la productivité agricole et les objectifs de protection de l'environnement dans de la sous région.

## **Article 2: Justification**

Le Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée qui borde les États membres des deux Parties, est l'un des cinq grands écosystèmes marins de l'Afrique englobé par les estuaires, des baies, des zones littorales et des eaux océaniques entre les frontières du nord de la mer territoriale de la République de Guinée-Bissau et celle de la République d'Angola. Cette région est caractérisée par d'énormes ressources marines, y compris du poisson, des minéraux, du pétrole et du gaz, et est en plus une source potentielle pour le tourisme. Sur une population d'environ de 300 millions d'habitants, 40% dépendent des ressources marines pour leur subsistance et leur développement socio-économique. Ces ressources constituent des atouts en capital naturel avec d'énormes potentialités économiques et sont très importantes pour les économies nationales et la croissance économique.

Malgré les observations ci-dessus, la pêche et les pratiques environnementales non durables, les effets de la pollution, dus aux activités naturelles et anthropiques, ont provoqué des changements dans la composition et l'abondance des espèces, la dégradation environnementale et la forte pollution des plans d'eau. La situation est également aggravée par des politiques de pêche et environnementales incohérentes et surtout des législations plus ou moins obsolètes. Les situations observées auront des répercussions négatives pour les populations et les pays de la sous-région si des solutions fermes et concertées ne sont pas envisagées pour inverser la tendance. Comme la plupart des pêcheries et les questions environnementales sont de nature transfrontalière, il a été clairement reconnu que le concept d'évaluation intégrée et de gestion partagée du grand écosystème marin constitue l'approche la plus viable pour la récupération des ressources marines épuisées et leur exploitation durable, la restauration de la dégradation des zones côtières et la lutte contre la pollution.

Il est maintenant généralement reconnu que la solution préconisée par un seul Etat pour régler les problèmes de pêche et d'environnement n'a pas très bien fonctionné et que les entreprises intégrées et coopératives offrent la meilleure solution pour la gestion durable de l'environnement.

### **Article 3 : Préambule**

**Considérant** la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer de 1982 qui préconise une coopération mondiale et régionale (Article 197) pour la protection et la préservation de l'environnement.

**Considérant** l'importance de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO en fournissant un cadre et des directives pour traiter des questions relatives à la gestion et au développement des pêches, en particulier lutter, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), aborder les questions de surcapacité dans le secteur de la pêche, de développement durable de l'aquaculture et d'améliorer des moyens d'existence des pêcheurs artisans.

**Reconnaissant** la Convention du 7 novembre 2007 établissant le Comité en vue de promouvoir la coopération en matière de gestion des pêches entre les pays membres (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Nigeria et Togo).

**Conscients que** ces pays partagent leurs stocks de poissons et ont solidairement identifié la nécessité d'une gestion partagée des ressources par la signature d'une Convention qui a établi le Comité.

**Considérant que** les objectifs spécifiques sont de promouvoir la coopération entre les pays membres en vue d'assurer, à travers une gestion appropriée, la conservation et l'utilisation optimale des ressources vivantes marines et d'encourager le développement durable des pêches fondé sur ces ressources.

**Considérant que** l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) exécute un projet "Lutter contre l'appauvrissement des ressources marines vivantes et la dégradation des zones côtières dans le Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée", à travers les actions régionales éco-systémiques dans le but de récupérer et de maintenir les ressources halieutiques épuisées, de restaurer des habitats dégradés et de réduire la pollution terrestre et maritime.

**Considérant que** la Commission Intérimaire du Courant de Guinée (IGCC) a été créée par seize pays suite à l'adoption de la Déclaration d'Abuja du 22 septembre 2006 lors de la première réunion des Ministres Africains du Comité des Ministres de l'Afrique de Ouest et du Centre du projet du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée afin d'assumer le rôle de leader, de coordonner le projet GCLME et de servir de véhicule intérimaire pour la mise en place d'une Commission permanente pour la région du Courant de Guinée.

**Considérant que** l'IGCC comprend seize membres (Angola, Bénin, Congo Brazzaville, Cameroun, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Nigeria, Sao Tome & Principe, Sierra Leone et Togo) et intègre les six pays membres du Comité.

**Considérant que** le secteur des pêches est un domaine d'intérêt commun entre les deux Parties.

**Conscients** du Plan Stratégique 2011-2020 du Comité et du Plan d'Action Stratégique de l'IGCC/GCLME.

**Considérant que** la nécessité d'une collaboration et d'une coordination entre les Organes régionaux de pêche et des Communautés économiques régionales a été soulignée dans les recommandations adoptées par la Conférence des Ministres Africains de la pêche et de l'aquaculture tenue à Banjul le 24 septembre 2010 comme une stratégie pertinente de réforme des pêches pour favoriser la bonne gouvernance visant la gestion durable des pêches en Afrique.

**Constatant** que malgré l'abondance des ressources marines dans le GCLME, il existe toujours un niveau élevé de pauvreté et un faible développement socio-économique dans les pays membres des deux Parties qui se manifestent par un niveau élevé du chômage, des niveaux faibles des revenus et du PIB national, et le classement selon l'indice de développement humain des Nations Unies.

**Conscients** de leurs mandats, l'IGCC/GCLME et le Comité ont convenu d'appuyer les pays membres à promouvoir l'intégration régionale en matière de gestion des pêches, l'amélioration de la participation des parties prenantes comme un élément clé de la réforme des pêches, en s'appuyant sur une gestion scientifique harmonisée et une gestion éco-systémique des pêches.

**Conscients** qu'en mettant en œuvre la réforme des pêches entre les Etats membres dans le Golfe de Guinée, à travers des actions socioculturelles, économiques et politiques, et une meilleure gestion des ressources marines, la «richesse» tirée de l'exploitation de ces ressources, peut être utilisée pour améliorer les moyens d'existence, la croissance économique et un développement national durable.

**Conscients** de la nécessité d'une revue globale des politiques et législations de pêche et de l'alignement de ces instruments aux instruments internationaux en matière de réglementation des pêches pour une gestion améliorée des pêches.

**Reconnaissant** le rôle de la pêche artisanale (maritime et continentale) dans la sécurité alimentaire et l'emploi, et la nécessité d'appuyer les pays membres dans les domaines de la gouvernance participative des pêches, de la valorisation et de la gestion éco-systémique des pêches.

**Reconnaissant** la nécessité de «débloquer» la richesse potentielle associée au développement de l'aquaculture familiale et de la mariculture respectueuses de l'environnement dans les Etats membres des deux Parties.

**Reconnaissant** la contribution des pêches industrielles régulées de façon rationnelle aux recettes en devises étrangères et par conséquent la croissance économique des Etats membres des deux Parties.

**Reconnaissant** l'importance d'appuyer les pays membres dans l'application d'une approche de précaution pour la gestion des pêches dans les situations de données insuffisantes, la ratification des instruments internationaux de pêche (Convention des nations unies sur le droit de la mer de 1982, Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO de 1995, Accord

des nations unies de 1995 sur les stocks de poissons, Accord de conformité de la FAO de 1993, Mesures de l'Etat du port pour prévenir, combattre et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, etc.).

**Désireux** d'instaurer une coopération et un partenariat efficaces pour la gestion des ressources halieutiques, en particulier des ressources partagées.

**Conscients** des problèmes communs de développement auxquels sont confrontés les pays de la sous-région, ainsi que les possibilités d'exploitation rationnelle et durable de leurs pêches en vue de développer leurs économies et de répondre aux besoins nutritionnels de leurs populations.

**Considérant** que les deux parties reconnaissent les avantages d'une véritable collaboration et, suite aux consultations sur les domaines prioritaires et les synergies entre les Parties, souhaitent explorer une initiative conjointe visant à renforcer leur coopération d'une manière efficace et efficiente.

En vertu de quoi, l'IGCC/GCLME et le Comité ont conclu le présent Protocole.

#### **Article 4 : Domaines de coopération**

##### **i. Objet du Protocole**

L'IGCC/GCLME et le Comité ont décidé d'établir cette relation de partenariat pour la mise en œuvre cohérente de leurs programmes pêches et aquaculture dans le cadre de la durabilité environnementale dans la sous-région.

##### **ii. Collaboration et Partenariat**

Les Parties ont convenu de collaborer spécialement dans le développement et la mise en œuvre de projets et d'activités visant à renforcer la coopération sous-régionale en matière de pêche.

Dans l'intérêt primordial des citoyens des Etats membres, avec l'objectif d'assurer des moyens d'existence durables et d'améliorer de façon générale les conditions socio-économiques, à travers une gestion durable prudente des ressources et de l'environnement, les deux Parties ont convenu de coopérer et de collaborer dans les domaines suivants :

- a. Participation aux ateliers régionaux de planification sur les questions d'intérêt commun organisés par chacune de ces institutions.
- b. Harmonisation des politiques de développement, de la législation et des stratégies dans le domaine de la pêche entre les Etats membres des deux Parties.
- c. Identification de financements durables et de procédures communes pour le suivi, contrôle et surveillance.
- d. Renforcement des capacités en matière de recherche halieutique, développement et harmonisation des statistiques de pêche comme base scientifique essentielle pour la prise de décisions.

- e. Développement des capacités en matière de gestion et de conservation des ressources halieutiques, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques avec des plans de gestion des pêches.
- f. Développement des capacités en matière négociation et de suivi des accords pour l'accès à la ressource.
- g. Promotion du commerce international et sous régional du poisson et des produits halieutiques.
- h. Partage d'informations et de plans de travail des deux parties sur l'exploration et l'exploitation des ressources halieutiques.
- i. Échange d'informations et de données sur les pêches.
- j. Les deux parties devraient collaborer dans la promotion de l'approche éco-systémique dans la gestion des pêches dans leurs Etats membres.
- k. Lorsque des synergies ont été développées pour les activités prévues, les Parties devraient s'efforcer de collaborer dans la conduite conjointe de ces activités qui sont d'intérêt commun et urgent aux deux Parties et aux Etats concernés.
- l. Chercher au cas échéant, la coopération technique entre les deux Parties dans le domaine du renforcement et du développement des capacités, le renforcement et le développement institutionnel. Cette coopération doit couvrir les domaines suivants :
  - i. *Elaboration et mise en œuvre de mesures et d'outils de gestion des pêches entre les Etats membres*
  - ii. *Elaboration et mise en œuvre de programmes de gestion de l'environnement entre les Etats membres*
  - iii. *Revue de politiques et législations en matière de pêche et d'environnement, et harmonisation*
  - iv. *Collecte d'informations et diffusion.*
- m. Collaboration menant à l'actualisation du concept de plate-forme de pêche comme l'initiative de l'IGCC/GCLME d'établir un forum pour l'échange régulier d'idées sur les questions de développement et de gestion tout en traçant la voie pour le futur.
- n. S'efforcer de collaborer pour augmenter la production de la pêche grâce aux technologies alternatives, telles que l'aquaculture (et la mariculture) en tenant compte de la durabilité environnementale.
- o. Chercher à collaborer dans le développement des pêches continentales à travers des mesures appropriées pour une exploitation optimale.

## **Article 5 : Modalités de coopération**

### **5.1 Dispositions générales**

L'IGCC/GCLME et le Comité s'engagent à définir des priorités pour le développement durable de la ressource et des activités connexes, et à maintenir des discussions régulières et continues sur les décisions et les actions liées aux priorités de gestion indiquées dans le présent Protocole. En effet, ils s'efforceront d'intégrer les programmes de travail et d'entreprendre des consultations.

Des accords spécifiques seront signés entre l'IGCC/GCLME et le Comité pour la mise en œuvre de projets de développement et de gestion.

## **5.1 Responsabilités particulières**

### **i. Le Comité doit :**

- a. Appuyer le projet GCLME/IGCC dans l'identification et la mise en œuvre des priorités de développement en matière de gestion du secteur de la pêche dans le Golfe de Guinée
- b. Mettre en place des programmes cohérents et une gestion efficace de la pêche pendant la période
- c. Fournir un forum de consultation pour toute activité menée dans le cadre du présent Protocole
- d. Mettre à la disposition du GCLME/IGCC les résultats des programmes mis en œuvre par le Comité.

### **ii. L'IGCC/GCLME doit :**

- a. Appuyer l'organisation institutionnelle et structurelle du Comité
- b. S'approprier les activités et réalisations du Comité
- c. Faciliter la mobilisation des ressources et les mettre à la disposition du Comité et de ses partenaires pour la mise en œuvre des priorités de développement des ressources conformément aux objectifs de l'IGCC/GCLME
- d. Faciliter la diffusion des résultats des projets et programmes de développement des pêches dans les Etats membres.

## **5.2 Suivi et Evaluation**

Les Parties prendront des mesures pour veiller à ce que ce Protocole soit exécuté d'une façon satisfaisante. À cette fin, les Parties conviennent de:

- a. Désigner une personne de chacune des Parties pour suivre la mise en œuvre des activités prévues dans le Protocole.
- b. Se réunir régulièrement pour délibérer sur la mise en œuvre et les résultats d'avancement de l'exécution du Protocole, en faisant le point en cas échéant pour leur coopération.

## **Article 6: Droits de propriété intellectuelle**

- a. Les droits de propriété intellectuelle, notamment les droits d'auteur sur les matériaux tels que l'information, les logiciels et les modèles mis à la disposition des deux Parties pour mener des activités en vertu du présent Protocole doivent rester avec la Partie d'origine.
- b. Les accords conclus en vertu du présent Protocole peuvent fournir des dispositions concernant la propriété intellectuelle sur tous les matériaux mis au point conjointement ; cependant, au minimum, chaque partie aura un droit non exclusif et libre de redevance pour utiliser, distribuer, publier, ou traduire, en totalité ou en partie de tels matériaux mis au point conjointement.

## **Article 7: Dispositions financières**

La mise en œuvre des activités envisagées dans le présent Protocole dépendront de la disponibilité des ressources financières et devrait être en conformité avec les décisions prises par les organes directeurs de l'IGCC/GCLME et du Comité ainsi qu'avec leurs règles de gestion financière. Les ressources mobilisées par l'IGCC/GCLME et le Comité pour la mise en œuvre de la politique de développement de la pêche seront allouées aux activités de base des différents projets. Les provisions prévues dans ce Protocole sont dépendantes de la mobilisation des fonds budgétisés en accord avec les partenaires donateurs pour mettre en œuvre les activités identifiées par les deux parties.

Malgré ce qui précède, il est convenu que toutes les dépenses mineures et ordinaires relatives à la mise en œuvre de ce Protocole seront supportées par les Parties. Si la coopération proposée par une Partie à l'autre en application du présent Protocole comporte des frais autres que les dépenses mineures et ordinaires, des consultations auront lieu entre les Parties pour déterminer la disponibilité des ressources nécessaires.

## **Article 8: Échange d'informations et de documents ; protection des renseignements personnels**

Les Parties échangeront des informations et documents pertinents, sous réserve des restrictions et des accords que chaque Partie peut juger nécessaires pour préserver la confidentialité, quel que soit le support, l'information et des documents. Les Parties s'engagent à traiter des documents, des renseignements et des données confidentiels tel quels ; ils sont échangés et suivent les étapes nécessaires pour garantir leur confidentialité. Cette clause ne s'appliquera toutefois pas à l'information tombée dans le domaine public, celles qui, avant la signature de ce Protocole, étaient connues des parties, ni à celles fournies ou obtenues de tiers par des moyens légaux.

Rien de ce Protocole ne doit être interprété comme obligeant une Partie à fournir tout matériel, toutes données ou informations dont la divulgation pourrait, à son avis, constituer une violation de sa politique relative à la confidentialité de ces informations.

## **Article 9 : Revue de la mise en œuvre**

Les Parties se réunissent à intervalles jugés appropriés pour examiner l'avancement des activités menées dans le cadre du présent Protocole et planifier les activités pour le futur conformément au présent Protocole.

## **Article 10 : Visibilité**

Les Parties reconnaissent que leur coopération en vertu du Protocole devrait être rendue publique et donc acceptent de reconnaître le rôle et la contribution de chaque Partie dans toute documentation d'information publique relative à cette coopération, à condition, toutefois, que l'utilisation du nom d'une Partie et de l'emblème doit être stricte et en conformité avec les politiques de la Partie et sous réserve de son autorisation écrite préalable. Les deux Parties

s'engagent à créer dans leurs sites Web respectifs un lien orientant les utilisateurs potentiels vers le site de l'autre Partie.

#### **Article 11: Publication**

Avant toute publication ou présentation au public d'informations générées par des activités communes qui seront développées à la fin de ce Protocole, chaque Partie accepte de soumettre le contenu de tels rapports pour examen.

#### **Article 12 : Privilèges et immunités**

Rien dans le présent Protocole ou dans tout document ou dans une quelconque activité connexe ne doit être interprété comme une renonciation expresse ou implicite des privilèges et immunités par l'IGCC/GCLME ou le Comité, ou comme conférant des privilèges et immunités à l'IGCC/GCLME ou au Comité ou ses employés et vice versa.

#### **Article 13 - Règlement des différends**

En cas de litige, controverse ou réclamation découlant ou lié au présent Protocole ou de l'échec de sa fin ou de sa nullité, (ci-après «litige»), les Parties doivent s'efforcer au mieux de leurs capacités, à régler rapidement ce différend par la négociation. Tout différend qui n'est pas réglé dans les soixante (60) jours à compter de la date à laquelle une des Parties notifie à l'autre la nature du différend et les mesures qu'il envisage de prendre, sera réglé par voie de consultation entre le Secrétaire Exécutif de l'IGCC/GCLME et le Secrétaire Général du Comité ou son représentant dûment mandaté. Chacune des Parties examinera avec attention et bienveillance toute proposition avancée par l'autre Partie pour régler à l'amiable toute question pour laquelle aucune provision n'a été faite ou aucune controverse sur l'interprétation ou aucune application du Protocole.

#### **Article 14 : Amendement**

Ce Protocole peut être modifié par consentement mutuel écrit. Chacune des Parties accordera une attention appropriée à tout amendement proposé par l'autre Partie.

#### **Article 15 : Entrée en vigueur, durée et fin**

Ce Protocole est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être modifié ou amendé par accord écrit entre les Parties. Chacune des Parties peut résilier le présent Protocole moyennant un préavis écrit de six mois à l'autre Partie. Si une des Parties dénonce le Protocole, elle doit veiller à ce que la résiliation ne porte pas atteinte aux précédentes obligations, au projet ou à l'activité en cours.

Il peut être mis fin au Protocole en cas de force majeure ou de non-respect par une des Parties de ses obligations. Dans ce dernier cas, la Partie qui prend l'initiative de mettre fin au Protocole doit notifier par lettre les autres raisons et observer un préavis de trois mois.

## **Article 16 : Correspondance**

Toute communication écrite entre les Parties en application ou dans le cadre de ce Protocole doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous ou à une autre adresse que la Partie concernée peut spécifier ci-après :

Pour le Comité :            Le Gestionnaire de Ressources Naturelles et Secrétaire  
   Général du Comité  
   Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée  
   BT P O. Box 62  
   Tema, Community 2 - Ghana

Pour l'IGCC/GCLME :    Le Secrétaire Exécutif de l'IGCC et Coordonnateur du  
   Projet Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GCLME)  
   Unité Régionale de Coordination  
   PMB CT 324 Accra, Ghana

avec copie adressée à:

Chef du Projet  
Unité de Gestion de l'Eau, PTC / EMB  
ONUJI, BP 300  
1400 Vienne, AUTRICHE

**En foi de quoi**, les soussignés, le Secrétaire Général du Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée et le Secrétaire Exécutif de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée / Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée respectivement, ont, au nom des Parties, signé le présent Protocole en français, en deux exemplaires originaux.

**Pour le Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée**

Signature: ..... Date: ..... 2010

Séraphin Dedi Nadjé  
Gestionnaire de Ressources Naturelles et Secrétaire Général  
Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée  
BT P O. Box 62  
Tema, Community 2 - Ghana

**Pour la Commission Intérimaire du Courant de Guinée / Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée :**

Signature: ..... Date: ..... 2010

Stephen Maxwell Kwame Donkor  
Secrétaire Exécutif et Coordonateur du Projet  
IGCC/GCLME, Accra - Ghana